



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 23
du 10 juin 2021**

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de compétence en langue

Calendrier des sessions du second semestre 2021
note de service du 31-5-2021 (NOR : MENE2116761N)

Enseignements primaire et secondaire

Mention complémentaire de niveau 3

Abrogation de la spécialité piquage d'articles chaussants de mention complémentaire
arrêté du 3-5-2021 - JO du 22-5-2021 (NOR : MENE2114088A)

Diplômes professionnels

Aménagements des examens pour la session 2021
note de service du 8-6-2021 (NOR : MENE2117012N)

Baccalauréat général et technologique

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2021, pour l'année scolaire 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19
note de service du 9-6-2021 (NOR : MENE2117192N)

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au Conseil supérieur de l'éducation : modification
arrêté du 12-5-2021 (NOR : MENJ2115083A)

Conseils, comités, commissions

Présidence du Conseil supérieur de l'éducation
arrêté du 7-6-2021 (NOR : MENJ2117215A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres de certaines commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France
décision du 17-5-2021 (NOR : MENE2115649S)

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de compétence en langue

Calendrier des sessions du second semestre 2021

NOR : MENE2116761N

note de service du 31-5-2021

MENJS - DGESCO A2-2

Conformément aux dispositions des articles 3 et 5 des arrêtés du 7 mai 2010 portant respectivement création des diplômes de compétence en langue étrangère professionnelle et en français professionnel de premier niveau et conformément aux dispositions des articles 3 et 5 des arrêtés du 13 décembre 2010 portant respectivement création des diplômes de compétence en langue régionale et en langue des signes française, le calendrier du second semestre 2021 des sessions d'examen du diplôme de compétence en langue (DCL) est établi comme suit :

Langues	Dates des sessions	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Allemand	10/12/2021	01/05/2021	10/10/2021
Anglais	26/11/2021	01/05/2021	26/09/2021
Arabe	29/11/2021	01/05/2021	29/09/2021
Chinois	22/11/2021	01/05/2021	22/09/2021
Espagnol	24/11/2021	01/05/2021	24/09/2021
Français en langue étrangère	17/11/2021	01/05/2021	17/09/2021
Français professionnel	13/10/2021	01/05/2021	13/08/2021
	01/12/2021	15/07/2021	01/10/2021
Italien	15/12/2021	01/05/2021	15/10/2021
Langue des signes française	03/12/2021	01/05/2021	03/10/2021
Portugais	06/12/2021	01/05/2021	06/10/2021
Russe	13/12/2021	01/05/2021	13/10/2021

En l'absence d'un nombre suffisant de candidats inscrits, une session peut être annulée et les inscriptions reportées à la session suivante.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Mention complémentaire de niveau 3

Abrogation de la spécialité piquage d'articles chaussants de mention complémentaire

NOR : MENE2114088A

arrêté du 3-5-2021 - JO du 22-5-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 337-139 à D. 337-160 ; avis favorable de la commission professionnelle consultative Industrie du 8-2-2021 ; avis du CSE du 18-3-2021

Article 1 - La dernière session d'examen de la spécialité piquage d'articles chaussants de mention complémentaire de niveau 3 organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 août 1989 modifié portant création de la mention complémentaire piquage d'articles chaussants aura lieu en 2021 à l'issue de laquelle l'arrêté du 9 août 1989 modifié sera abrogé.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 mai 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Diplômes professionnels

Aménagements des examens pour la session 2021

NOR : MENE2117012N

note de service du 8-6-2021

MENJS - DGESCO A2-2 - A2-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur la certification des candidats de la formation professionnelle en 2021, des aménagements ont été mis en place en février et en avril 2021. Ils sont complétés par de nouvelles dispositions pour faciliter l'accès des candidats à la session des examens professionnels de 2021.

Le décret n° 2021-161 du 15 février 2021 a permis de définir les adaptations des durées de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du CAP, du BEP, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2021.

Deux arrêtés du 15 février 2021 ont fixé :

- la possibilité de fractionner les PFMP ;
- la possibilité de modifier le calendrier des situations d'évaluation en contrôle en cours de formation (CCF) ;
- les aménagements des modalités d'évaluation en CCF de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ;
- les aménagements en matière de conditions de la formation et de la certification de sauveteur secouriste du travail (SST) dans les diplômes professionnels.

Deux notes de service des 15 février 2021 et 7 avril 2021 publiées respectivement aux BOENJS du 18 février et du 8 avril 2021 ont précisé ces différents aménagements, s'agissant des activités et modalités de formation professionnelle prises en compte au titre de la pratique en milieu professionnel (dont les périodes de formation en milieu professionnel).

Ces textes sont disponibles à partir des deux liens suivants :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40177

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40275

La présente note de service explicite les nouvelles dispositions aujourd'hui définies par le décret n° 2021-727 du 8 juin 2021 portant adaptation des conditions d'évaluation du CAP, du BEP, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire et du brevet des métiers d'art à la session 2021 et l'arrêté du 8 juin 2021 définissant les modalités exceptionnelles du calcul de la moyenne générale pour la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel en raison de l'épidémie. Elle complète les deux notes de service précédentes.

1. Les nouveaux aménagements définis pour la session 2021 des examens professionnels

Le contrôle en cours de formation, modalité spécifique de la formation et de la certification des élèves en voie professionnelle, permet une évaluation dans la continuité de leurs apprentissages. Le contrôle en cours de formation étant directement adossé à ces apprentissages, l'ouverture des établissements, même dans des conditions contraignantes, a permis aux élèves de disposer des plateaux techniques pour leurs apprentissages. Ainsi, les situations d'évaluation en CCF aménagées localement selon les territoires et les secteurs professionnels, ont permis d'atténuer les effets induits par la crise sanitaire du point de vue des sessions d'examen elles-mêmes.

Les aménagements des examens des diplômes professionnels ont été conçus dans l'objectif de ne pas pénaliser des promotions d'élèves qui auront connu deux années difficiles et de préserver la valeur et la crédibilité des diplômes professionnels. Aussi, le cadre des sessions des examens a-t-il été maintenu dans ce double équilibre entre les deux modalités d'évaluation en voie professionnelle que sont les épreuves en CCF et les épreuves ponctuelles, d'une part, entre les enseignements professionnels et les enseignements généraux, d'autre part.

Le calendrier 2021 des épreuves des diplômes professionnels, et notamment du CAP et du baccalauréat professionnel est donc maintenu :

Pour le certificat d'aptitude professionnelle - CAP :

- les épreuves écrites se déroulent le lundi 7 juin 2021 (pour les trois épreuves de français, prévention, santé et environnement, mathématiques et physique-chimie) et le mardi 8 juin 2021 (pour les deux épreuves de langues vivantes et d'arts appliqués et cultures artistiques) ;
- l'oral de présentation relatif à la réalisation du chef-d'œuvre se déroule selon le calendrier défini au sein de chaque établissement.

La réalisation du chef-d'œuvre en CAP a donné lieu ces deux dernières années à un travail important des professeurs pour accompagner autant que possible les élèves de CAP dans leurs travaux et dans la préparation de la présentation de leur chef-d'œuvre. Cette modalité pédagogique, ambitieuse, stimulante et mobilisant compétences professionnelles et compétences acquises dans le cadre des enseignements généraux constitue un temps de formation important dans le parcours de l'élève. Sa présentation à l'oral, aboutissement du travail conduit durant ces deux années de formation, constitue le parallèle du Grand oral pour les voies générale et technologique.

Pour le baccalauréat professionnel :

- les épreuves écrites d'enseignement général se tiennent le mercredi 16 juin 2021 (pour celles de français et d'histoire-géographie et enseignement moral et civique), le jeudi 17 juin 2021 (pour celles de prévention, santé et environnement, d'économie-droit ou d'économie-gestion) et, le cas échéant, le vendredi 18 juin 2021 (pour celle d'arts appliqués et cultures artistiques).

Cependant, afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, de nouvelles dispositions sont prises pour les situations d'évaluation en CCF d'une part, et les épreuves et sous-épreuves organisées sous forme ponctuelle d'autre part.

Situations d'évaluation en CCF du CAP, du BEP, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire : le nouveau décret cité ci-dessus instaure, lorsque toutes les situations d'évaluation prévues pour le CCF d'une épreuve ou sous-épreuve ne peuvent être organisées, la possibilité d'établir la note de CCF à partir de celles obtenues aux situations d'évaluation déjà réalisées, y compris si c'est le cas pour une seule d'entre elles. Cette disposition permet de ne pas sanctionner le candidat qui n'aurait pas pu bénéficier de l'ensemble des situations d'évaluation de chaque épreuve ou sous-épreuve.

Cependant, pour permettre aux candidats d'améliorer, le cas échéant, leur moyenne, il peut être souhaitable, chaque fois que cela est possible, et jusqu'à la date fixée par la DEC pour la remontée des notes, d'organiser ces CCF, en particulier quand il s'agit de situations d'évaluation axées sur la pratique professionnelle qui sont l'occasion de valorisation, en vue de la diplomation, des compétences développées par le candidat.

Sous-épreuves du baccalauréat professionnel organisées sous forme ponctuelle : le décret prévoit un aménagement des règles de calcul habituelles de la moyenne générale conditionnant la délivrance du baccalauréat professionnel fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du Code de l'éducation pour l'obtention du diplôme :

- Chaque candidat (hors organismes de formation continue habilités à l'évaluation intégralement en CCF et hormis les candidats inscrits dans les cinq spécialités mentionnées ci-après) présente les quatre sous-épreuves ponctuelles de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, prévention-santé-environnement et économie-droit ou économie-gestion. Il s'agit des quatre épreuves écrites passées en ponctuel dans la majorité des spécialités de baccalauréat (ce qui explique que l'épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques n'en fasse pas partie puisqu'elle est évaluée en CCF pour les candidats scolaires) ;
- Sur ces 4 sous-épreuves, les deux notes les plus élevées obtenues lors des épreuves par le candidat sont retenues. Elles restent affectées du coefficient de la sous-épreuve correspondante ;
- Par ailleurs, les deux notes les moins élevées sont remplacées par la moyenne pondérée des deux notes les plus élevées à laquelle le coefficient de la sous-épreuve est affecté.

L'arrêté prévoit que cette modalité de calcul s'applique également aux spécialités de baccalauréat professionnel dont l'épreuve d'économie-droit ou d'économie-gestion est remplacée par une épreuve sous un autre intitulé. Il s'agit de :

- environnement économique, juridique et management, pour les spécialités boucher-charcutier-traiteur, boulanger-pâtissier et poissonnier-écailler-traiteur ;
- mercatique et gestion appliquée, pour la spécialité commercialisation et services en restauration ;
- gestion appliquée, pour la spécialité cuisine ;
- travaux de gestion d'entreprise, pour la spécialité métiers du pressing et de la blanchisserie ;
- cadre de l'action professionnelle, pour la spécialité services de proximité et vie locale.

Par ailleurs, dans quelques spécialités de baccalauréat (boucher-charcutier-traiteur, boulanger-pâtissier, commercialisation et services en restauration, cuisine, poissonnier-écailler-traiteur), le règlement d'examen prévoit que seules trois des quatre épreuves sont passées en examen ponctuel pour les candidats scolaires des

établissements publics et privés sous contrat et assimilés. Dans ce cas également, la règle des deux meilleures notes s'applique, en prenant en compte au titre de la 4e note, celle obtenue en évaluation en CCF à l'épreuve correspondant à l'économie-droit ou l'économie-gestion.

Cette modalité de calcul exceptionnelle, qui permet de tenir compte du contexte particulier de la session 2021 au bénéfice des candidats, tout en maintenant l'ensemble des épreuves ponctuelles du baccalauréat professionnel et en respectant les équilibres entre enseignement professionnel et enseignement général dans chacune des spécialités, se fait sans modification du règlement d'examen des baccalauréats professionnels, les coefficients de chacune des sous-épreuves étant conservés. En outre, les quatre notes obtenues, avant application de cette modalité exceptionnelle pour 2021, seront celles prises en compte pour les demandes de conservation de notes formulées dans les cinq années ultérieures au titre des articles D. 337-78 ou D. 337-79 du Code de l'éducation.

Exemple

Un candidat obtient initialement les notes ci-dessous au baccalauréat professionnel pour ces quatre sous-épreuves ponctuelles à la session 2021 :

Français	coef. 2,5	note initiale : 14
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	coef. 2,5	note initiale : 8
Prévention-santé-environnement	coef. 1	note initiale : 12
Économie-droit et économie-gestion	coef. 1	note initiale : 11

Meilleures notes avec leurs coefficients respectifs :

14 (coef. 2,5) et **12** (coef. 1)

Moyenne pondérée de ces notes :

$(14 \times 2,5 + 12 \times 1) / (2,5 + 1) = 13,43$

Application de la mesure de « conservation des deux meilleures notes » prévue au baccalauréat professionnel pour ces quatre épreuves ponctuelles pour la session 2021 :

11 et **8** sont remplacées par **13,43** pour le calcul de la moyenne générale.

Ainsi seront utilisées pour le calcul de la moyenne générale :

Français	coef. 2,5	note utilisée : 14
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	coef. 2,5	note utilisée : 13,43
Prévention-santé-environnement	coef. 1	note utilisée : 12
Économie-droit et économie-gestion	coef. 1	note utilisée : 13,43

En cas de demande de conservation de notes aux sessions ultérieures, les notes initialement obtenues : **14, 8, 12, 11** seront prises en compte.

Les épreuves d'éducation physique et sportive (EPS) font l'objet d'aménagements réglementaires en raison de l'épidémie de Covid-19.

L'article 4 de l'arrêté du 15 février 2021 adaptant l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle et l'évaluation du contrôle en cours de formation, au titre de la session 2021, prévoit plusieurs mesures d'assouplissement pour l'évaluation certificative par contrôle en cours de formation (CCF).

Par ailleurs, l'examen ponctuel terminal d'EPS est maintenu dès lors que les conditions sanitaires le permettent, avec des dispositions permettant d'aménager l'épreuve :

- possibilité de substituer à une activité physique, sportive et artistique (Apsa) d'intérieur une Apsa d'extérieur ;
- possibilité d'attribuer une note de contrôle continu pour les sportifs de haut niveau, les jeunes espoirs ou les partenaires d'entraînement et les candidats de formation des clubs professionnels inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports et qui avaient fait le choix de passer en juin l'examen ponctuel terminal ;
- possibilité de dispenser un candidat inapte à l'épreuve obligatoire d'EPS pour raison médicale attestée et de neutraliser le coefficient correspondant à cette épreuve.

Toutefois, si l'organisation de l'examen ponctuel terminal d'EPS est rendue impossible localement du fait de l'évolution des mesures prises pour répondre au contexte sanitaire, cet examen ponctuel terminal est annulé pour les candidats concernés et son coefficient neutralisé.

Les épreuves facultatives, dans tous les diplômes professionnels, sont maintenues (langue vivante et autres), à la seule exception de l'épreuve facultative d'EPS du baccalauréat professionnel.

Dans les sections européennes existant au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'art, l'oral qui constitue 80 % de l'épreuve dite « évaluation spécifique » portant sur la discipline non linguistique enseignée dans ces sections est maintenu. C'est ainsi la même règle que pour les sections européennes et langues orientales (Selo) des voies générale et technologique qui, comme dans la voie professionnelle, ont cette épreuve d'évaluation spécifique composée d'un oral à 80 % et d'un contrôle continu de la scolarité de terminale de l'élève.

L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel prévue aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du Code de l'éducation est maintenue dans les conditions prévues par l'arrêté du 18 février 2010 relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel et la note de service du 1er avril 2010.

Néanmoins, afin de tenir compte du contexte particulier de cette session, les chefs d'établissement et directeurs d'organismes de formation professionnelle pourront établir une fiche récapitulative attestant des parties de programmes réalisées dans les enseignements généraux correspondant aux deux interrogations constituant cet oral. Un modèle de fiche figure, à titre indicatif, en annexe. Les candidats convoqués pour l'épreuve de contrôle pourront la présenter aux examinateurs qui adapteront alors les sujets d'interrogation proposés. Les interrogations devraient ainsi être conduites selon les principes suivants :

- en français : le choix de présenter une œuvre ou un groupement de textes est laissé au candidat ;
- en histoire-géographie : le sujet porte sur les parties du programme de terminale effectivement traitées au cours de la formation ;
- en mathématiques : le sujet porte sur les modules du programme de terminale effectivement traités au cours de la formation ;
- en physique-chimie : le sujet porte sur les modules du programme des classes de première et de terminale de la spécialité effectivement traités au cours de la formation ;
- en enseignement professionnel : le sujet porte sur les contenus du référentiel de la spécialité du diplôme enseignés par le professeur d'enseignement professionnel et effectivement traités au cours de la formation.

Les candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis, après délibération du jury. Cette note est la moyenne entre la note obtenue à cette épreuve de contrôle et la note moyenne obtenue à l'examen.

2. La poursuite de la formation et de l'accompagnement des élèves en formation et non soumis aux examens de la session 2021

Dans le même esprit que ce qui est prévu pour les candidats de la session 2021, il convient de veiller à accompagner le plus longtemps possible dans l'année scolaire les élèves qui ne sont pas concernés par une session d'examen cette année : la suppression des diplômes intermédiaires en classe de première de baccalauréat professionnel libère un temps important qui peut être consacré à cette fin. Consolider les apprentissages professionnels et généraux pour que puissent y être adossées les situations de CCF encore en suspens constitue l'un des principaux objectifs qui s'imposent dans les semaines qui restent.

Si la crise sanitaire a évidemment touché les enseignements, les mesures engagées pour transformer la voie professionnelle constituent une réponse adaptée grâce à laquelle les élèves pourront surmonter cette situation. Les actions engagées pour le lycée professionnel, la co-intervention, la réalisation du chef-d'œuvre, intègrent une dimension collective, soulignant l'importance du travail en équipe qui est de nature à soutenir les élèves. Tout particulièrement, l'accompagnement personnalisé renforcé doit être effectif pour les élèves, de même que le bilan pédagogique de l'élève conduisant à lui proposer un parcours personnalisé en trois ans pour obtenir son CAP ainsi qu'à la rentrée prochaine la mise en place des deux modules d'enseignement pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle selon le projet de l'élève en classe de terminale de baccalauréat professionnel.

Pour les élèves de première année de CAP ou de brevet des métiers d'art, de seconde et première de baccalauréat professionnel, le cycle de formation se poursuit selon le calendrier défini par l'établissement. Lorsqu'une période de formation en milieu professionnel est prévue, cette période est maintenue.

En fonction du contexte sanitaire, ces PFMP peuvent donner lieu aux mêmes aménagements que ceux installés jusque-là compte tenu de la crise du Covid-19, à savoir :

- la conduite d'activités à distance, dès lors que l'activité et les compétences visées le permettent ainsi que le suivi de l'élève dans de bonnes conditions ;
- la réalisation de ces périodes dans des secteurs professionnels connexes au secteur professionnel principal, pour les secteurs professionnels particulièrement touchés par la crise sanitaire ;

- les mises en situation professionnelle en établissement, organisées dans des conditions similaires à celles rencontrées en milieu professionnel.

Lorsque des situations d'évaluation en contrôle en cours de formation sont programmées, elles peuvent continuer de se dérouler selon le calendrier prévu.

Lorsque le calendrier éventuellement prévu par les référentiels d'évaluation des différentes spécialités de diplômes ne peut être maintenu du fait de la crise sanitaire, la période de présentation de ces situations d'évaluation peut faire l'objet d'un report arrêté par le chef d'établissement, après concertation avec le corps d'inspection et les équipes pédagogiques, au début de l'année scolaire prochaine.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe

➔ [Fiches pour la préparation de l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel - session 2021](#)

Annexe - Fiches pour la préparation de l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel

Oral de contrôle du baccalauréat professionnel

Épreuve E1 / Mathématiques

Session juillet 2021

Attestation

Modules du programme de mathématiques traités/non traités au cours de l'année scolaire 2020-2021

Nom du candidat :
Prénom du candidat :
N° du candidat :
Spécialité du baccalauréat professionnel :

Modules du programme de mathématiques de terminale professionnelle	Traité	Non traité
Statistiques à deux variables		
Probabilités		
Suites numériques 2		
Fonction dérivée et étude des variations d'une fonction		
Fonction exponentielle et logarithme décimal		
Fonctions logarithmes et exponentielles		
Géométrie dans le plan et dans l'espace : consolidation		
Vecteurs 2		
Trigonométrie 2		

Nom de l'enseignant :

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement de formation

Oral de contrôle du baccalauréat professionnel

Épreuve E1 / Physique-chimie

Session juillet 2021
Attestation

Contenus du programme de physique-chimie traités en classe de première ou en classe de terminale au moment de l'oral de contrôle

Nom du candidat : Prénom du candidat : N° du candidat : Spécialité du baccalauréat professionnel :	
Modules traités en totalité Mettre une croix dans la colonne de droite pour les modules traités en totalité en classe de première ou en classe de terminale. Les modules qui ne figurent pas au programme de la spécialité ne sont pas cochés.	
T 3 : Comment protéger un véhicule contre la corrosion ?	
T 4 : Pourquoi éteindre ses phares quand le moteur est arrêté ?	
T 5 : Comment se déplacer dans un fluide ?	
T 6 : Qu'est-ce qu'une voiture puissante ?	
T 7 : Comment avoir une bonne tenue de route ?	
T 8 : Comment faire varier la vitesse d'un véhicule électrique ?	
CME 4 : Comment chauffer ou se chauffer ?	
CME 5 : Peut-on concilier confort et développement durable ?	
CME 6 : Comment fonctionnent certains dispositifs de chauffage ?	
CME 7 : Comment l'énergie électrique est-elle distribuée à l'entreprise ?	
HS 4 : Comment peut-on adapter sa vision ?	
HS 5 : Quels sont les principaux constituants du lait ?	
HS 6 : Quels sont le rôle et les effets d'un détergent ?	
SL 1 : Comment dévier la lumière ?	
SL 2 : Comment un son se propage-t-il ?	
SL 3 : Comment transmettre un son à la vitesse de la lumière ?	
SL 4 : Comment voir ce qui est faiblement visible à l'œil nu ?	
SL 5 : Pourquoi les objets sont-ils colorés ?	
SL 6 : Comment reproduire un signal sonore ?	
SL 7 : Comment une image est-elle captée par un système d'imagerie numérique ?	

Nom de l'enseignant :

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement de formation

Oral de contrôle du baccalauréat professionnel

Épreuve E1 professionnelle

Session juillet 2021
Attestation

Contenus du référentiel du diplôme non traités par le professeur d'enseignement professionnel au cours de l'année scolaire 2020-2021

Nom du candidat :
Prénom du candidat :
N° du candidat :
Spécialité du baccalauréat professionnel :

Compétences détaillées non traitées par le professeur d'enseignement professionnel

Nom de l'enseignant :

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement de formation

Oral de contrôle du baccalauréat professionnel

Histoire-géographie

Session juillet 2021

Attestation

Contenus du programme d'histoire-géographie du diplôme non traités par le professeur au cours de l'année scolaire 2020-2021

Nom du candidat :
Prénom du candidat :
N° du candidat :
Spécialité du baccalauréat professionnel :

Contenus du programme non traités par le professeur d'histoire-géographie

Nom de l'enseignant :

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement de formation

Oral de contrôle du baccalauréat professionnel

Français

Session juillet 2021

Attestation

Nom du candidat :
Prénom du candidat :
N° du candidat :
Spécialité du baccalauréat professionnel :

Groupement de textes étudiés pendant l'année de terminale

Nom de l'enseignant :

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement de formation

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général et technologique

Modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2021, pour l'année scolaire 2020-2021, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

NOR : MENE2117192N

note de service du 9-6-2021

MENJS - DGESCO A2-1 - MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Dans le contexte des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 et dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire mise en œuvre par la loi du 14 novembre 2020, les modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique sont modifiées à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette note de service présente les mesures prises en application des décret et arrêté du 25 février 2021 modifiés relatifs à l'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2021 pour l'année scolaire 2020-2021, qui modifient les conditions d'obtention du baccalauréat.

Les modalités d'organisation du baccalauréat prévoient en effet que les lycéens préparent le baccalauréat en disposant d'un temps d'apprentissage suffisant pour l'obtention de ce diplôme dont la valeur est préservée, et de manière à poursuivre, après le baccalauréat, leurs études, avec les bases les plus solides et la plus grande confiance.

Toutes les opérations liées à l'organisation de l'examen du baccalauréat, qu'il s'agisse de la saisie des moyennes dans le livret scolaire, de la tenue des épreuves et évaluations lorsqu'elles sont maintenues, ou de l'organisation des travaux des sous-jurys et du jury d'examen se déroulent selon les prescriptions sanitaires formulées dans le protocole national.

La présente note de service remplace la note de service du 11 mars 2021.

I. Les épreuves terminales

I.A Épreuve terminale de philosophie et épreuve orale terminale dite « Grand oral »

La tenue des épreuves terminales suivantes est maintenue pour tous les candidats, quel que soit leur statut, aux dates fixées par la note de service du 10 novembre 2020 relative au calendrier 2021 du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et du brevet de technicien.

- L'épreuve terminale de philosophie est maintenue le 17 juin 2021. Afin de tenir compte des conditions particulières de préparation pendant l'année scolaire 2020-2021, les candidats disposent à titre exceptionnel pour la session 2021, d'un choix entre trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement) en plus du sujet d'explication de texte, comme précisé dans les notes de service modificatives du 9 février 2021, relatives à l'épreuve de philosophie, dans la voie générale et dans la voie technologique. Ceci permet de couvrir un spectre large du programme, en permettant aux candidats de composer sur des thèmes effectivement traités pendant l'année.

En outre, si la note moyenne annuelle en philosophie du candidat pour l'année scolaire de terminale, arrondi au dixième de point supérieur, est supérieure à la note obtenue à l'épreuve, elle est alors prise en compte pour le baccalauréat au titre de l'épreuve terminale.

Cette mesure, permettant de faire valoir la meilleure de deux notes, entre celle issue de la moyenne et celle issue de l'épreuve, est mise en place pour tous les candidats, quel que soit leur statut défini à l'article 1er du décret du 9 juin 2021, dès lors qu'ils sont en capacité de faire valoir une moyenne annuelle. Pour les candidats inscrits dans un établissement public ou un établissement privé sous contrat, la moyenne retenue est celle du livret scolaire [1]. Pour les autres candidats, la moyenne retenue est celle qui est transmise au jury de l'examen par le représentant de l'établissement d'inscription, via un relevé de notes.

Seuls les candidats présents le jour de l'épreuve peuvent bénéficier de cette mesure de façon automatique, sans nécessité d'en formuler la demande. Si un candidat est absent le jour de l'épreuve, pour cause de force majeure dûment justifiée, la règle qui s'applique par défaut consiste à le convoquer à une épreuve de

remplacement en début d'année scolaire 2021-2022. Il lui revient de transmettre les justificatifs de son absence au recteur de son académie d'inscription, par courrier recommandé avec accusé de réception, dans un délai permettant au rectorat de réceptionner ces pièces au maximum 72 heures à compter de l'heure de la convocation du candidat à l'épreuve. Dans le cas où le candidat souhaite bénéficier de la prise en compte de sa moyenne annuelle de philosophie plutôt que de se présenter à une épreuve de remplacement, il doit joindre à son envoi un courrier adressé au recteur, sous format libre, dans lequel il indique cette demande. Ce courrier doit impérativement être envoyé simultanément avec les justificatifs d'absence, dans le même envoi. En cas d'absence non justifiée à l'épreuve, le candidat se voit attribuer la note de zéro, et ne peut bénéficier de l'attribution de sa note de contrôle continu.

■ L'épreuve orale terminale dite « Grand oral » est maintenue avec une convocation des candidats du 21 juin au 2 juillet 2021. À titre exceptionnel pour la session 2021 de l'examen, les modalités de l'épreuve définies dans les notes de service du 11 février 2020 font l'objet d'aménagements complémentaires.

Le premier de ces aménagements prévoit que le candidat, lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de cinq minutes, peut disposer des notes qu'il a prises lors de sa préparation de vingt minutes. Ces notes ne sont pas remises au jury.

Le second aménagement prévoit que le candidat présente au jury un récapitulatif, visé par ses professeurs d'enseignement de spécialité et par la direction de son établissement, listant les points des programmes qui n'ont pu être étudiés.

Enfin, le candidat peut lors de la deuxième partie de l'épreuve utiliser un tableau mis à sa disposition pour échanger avec le jury.

Par ailleurs, s'agissant des établissements français à l'étranger implantés dans une zone géographique où toute modalité d'organisation de l'épreuve en mode présentiel est rendue impossible du fait de mesures sanitaires prises par les autorités locales dans un cadre réglementaire adapté, les centres d'examen disposeront de la possibilité d'organiser l'épreuve à distance.

I.B Épreuves terminales des enseignements de spécialité

La tenue des épreuves terminales des enseignements de spécialité, initialement prévue les 15, 16 et 17 mars 2021 (les 24, 25 et 26 mars 2021 à La Réunion),

■ est annulée pour les candidats inscrits en classe de terminale dans un établissement public, privé sous contrat d'association avec l'État, français à l'étranger homologué pour le cycle terminal du lycée général et technologique (article R. 451-2 du Code de l'éducation) ou au Cned en scolarité réglementée (définie par l'article R. 426-2 du Code de l'éducation).

Ces candidats font valoir, au titre de chacun des deux enseignements de spécialité choisis, leurs notes moyennes annuelles figurant dans leur livret scolaire de terminale. La moyenne annuelle de terminale de l'enseignement de spécialité concerné est prise en compte au titre de l'intégralité de l'épreuve (écrite, écrite et orale ou pratique, pratique).

■ est programmée, pour les autres candidats (individuels, inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État ou inscrits au Cned en scolarité libre - hors du cadre prévu par l'article R. 426-2 du Code de l'éducation), à une nouvelle date précisée dans la note de service du 23 février 2021 relative au calendrier 2021 des baccalauréats dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19.

Pour cette seconde catégorie de candidats, des aménagements sont mis en place afin de tenir compte de leurs acquis au vu du contexte sanitaire. Ces aménagements prennent la forme, dans la plupart des enseignements, d'un choix entre deux sujets qui couvriront les entrées prépondérantes des programmes. Ces sujets ont été conçus de façon à :

- garantir aux élèves, au travers des choix proposés, qu'ils seront interrogés sur des thèmes, des œuvres, des objets d'étude qu'ils auront effectivement étudiés pendant l'année ;
- permettre aux enseignants de transmettre les connaissances et compétences nécessaires, tout en choisissant le plus sereinement possible les thèmes et les objets d'étude sur lesquels ils peuvent assoir cette transmission.

Les enseignements de spécialité concernés sont les suivants :

■ **Dans la voie générale** (deux enseignements choisis par les candidats dans la liste des spécialités proposées par les textes) [2] :

- arts ;
- biologie-écologie ;
- histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- humanités, littérature et philosophie ;
- langues, littératures et cultures étrangères ;
- littérature et LCA (langues et cultures de l'Antiquité) ;
- mathématiques ;
- numérique et sciences informatiques ;
- physique-chimie ;
- sciences de la vie et de la Terre ;

- sciences de l'ingénieur ;
- sciences économiques et sociales.

■ **Dans la voie technologique** [3] :

En série Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) :

- chimie, biologie et physiopathologie humaines ;
- sciences et techniques sanitaires et sociales.

En série Sciences et technologies de laboratoire (STL) :

- physique chimie et mathématiques ;
- biochimie-biologie-biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire.

En série Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) :

- analyse et méthodes en design ;
- conception et création en design et métiers d'art.

En série Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) :

- ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique ;
- physique-chimie et mathématiques.

En série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) :

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion ;
- droit et économie.

En série Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) :

- sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE) ;
- économie - gestion hôtelière.

En série Sciences et techniques du théâtre, de la musique ou de la danse (S2TMD) :

- culture et sciences chorégraphiques/ou musicales/ou théâtrales ;
- pratique chorégraphique/ou musicale/ou théâtrale.

La liste détaillée des aménagements applicables à ces épreuves est précisée en annexe.

En ce qui concerne les compétences expérimentales, les candidats individuels et les candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État sont évalués sur la base de programmes allégés pour les enseignements de la classe de terminale de sciences physiques et chimiques en laboratoire et de biochimie-biologie-biotechnologies dans la série Sciences et technologies de laboratoire (STL) pour le baccalauréat technologique. Ces allègements sont prévus par la note de service du 27 novembre 2020 [4].

I.C Maintien et adaptation des épreuves de contrôle du second groupe (« oraux de rattrapage »)

Après communication de ses notes à l'issue du premier groupe, conformément à la réglementation en vigueur, le candidat dont la note globale est inférieure à 10 sur 20 et supérieure ou égale à 8 sur 20 choisit deux enseignements au maximum parmi le français, la philosophie et les deux enseignements de spécialité poursuivis en terminale. Il passe dans chacun de ces deux enseignements une épreuve orale.

Les épreuves orales de contrôle se déroulent selon les modalités réglementaires habituelles, établies par les notes de service définissant les différentes épreuves du baccalauréat. Cependant, afin de tenir compte du contexte de la crise sanitaire, le candidat est autorisé à présenter aux examinateurs des épreuves orales de contrôle de juillet 2021, pour chacun des enseignements concernés, la liste des chapitres du programme qu'il n'a pas étudiés en classe au cours de l'année scolaire 2020-2021. Ces listes doivent porter la signature et le visa du chef de l'établissement dans lequel le candidat est inscrit. Le sujet donné par les examinateurs ne porte pas sur les thématiques non étudiées par le candidat. S'agissant de la philosophie, pour l'épreuve orale de contrôle du second groupe, les candidats peuvent présenter soit une œuvre dont l'étude a été suivie tout au long de l'année scolaire, soit un groupement de dix à douze textes pris parmi ceux que le travail de l'année a permis d'étudier.

Les deux notes d'épreuves de contrôle du second groupe ne sont prises en compte que si elles sont supérieures aux notes obtenues à l'issue du premier groupe. Elles sont ensuite affectées des coefficients prévus par les textes.

II. Les évaluations relevant du contrôle continu

II.A Annulation de la troisième série d'évaluations communes (EC)

La tenue de la troisième série d'évaluations communes prévue pour les candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés en classe de terminale dans un établissement d'enseignement public, dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ou dans un établissement scolaire français à l'étranger figurant sur la liste prévue à l'article R. 451-2 du Code de l'éducation pour le cycle terminal du lycée général et technologique, est annulée.

Pour chacun des enseignements concernés, les notes prises en compte au titre de cette troisième série

d'évaluations communes sont les notes moyennes annuelles figurant dans le livret scolaire des candidats obtenues dans l'enseignement correspondant au cours de la classe de terminale, conformément à la réglementation en vigueur [5].

Les enseignements concernés sont :

- l'histoire-géographie et les langues vivantes A et B dans les voies générale et technologique ;
- l'enseignement scientifique dans la voie générale ;
- l'enseignement technologique en langue vivante A et les mathématiques dans la voie technologique.

L'évaluation ponctuelle prévue pour l'enseignement de spécialité qui ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale pour les candidats qui n'ont pas été en mesure de faire valoir de dossier de contrôle continu au titre de l'année scolaire 2019-2020, et pour les candidats qui ont obtenu l'accord du recteur de présenter cette évaluation ponctuelle en même temps que les autres (conformément aux dispositions prévues au 3.F de la note de service du 23 juillet 2020 relative aux modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021), est maintenue.

II.B Adaptation des évaluations ponctuelles prévues au titre du contrôle continu

Les évaluations ponctuelles prévues au titre du contrôle continu pour les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat, les établissements français à l'étranger en cours d'homologation pour le cycle terminal, les établissements privés organisant un enseignement à distance et les candidats inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned) en scolarité réglementée ou libre sont annulées. Pour chacun des enseignements concernés, les notes prises en compte au titre de ces évaluations ponctuelles sont les notes moyennes des candidats obtenues dans l'enseignement correspondant au cours de la classe de terminale durant l'année scolaire 2020-2021.

Seuls les candidats ne pouvant pas présenter de moyenne annuelle passent ces évaluations.

Pour ces candidats, les disciplines concernées sont :

- l'histoire-géographie et les langues vivantes A et B dans les voies générale et technologique ;
- l'enseignement scientifique dans la voie générale ;
- les mathématiques dans la voie technologique.

L'évaluation ponctuelle prévue pour l'enseignement de spécialité qui n'est pas poursuivi en terminale et ne fait donc pas l'objet d'une épreuve terminale, est maintenue conformément à la réglementation en vigueur [6].

Cette évaluation ponctuelle est prévue à l'article 4 de l'arrêté du 13 juin 2020 pour les candidats qui n'ont pas été en mesure de faire valoir de dossier de contrôle continu au titre de l'année scolaire 2019-2020, et pour les candidats qui ont obtenu l'accord du recteur de présenter cette évaluation ponctuelle en même temps que les autres (conformément aux dispositions prévues au 3.F de la note de service du 23 juillet 2020 relative aux modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021).

Les évaluations porteront sur des sujets choisis dans la banque nationale de sujets par les corps d'inspection académique pour les disciplines concernées. Les aménagements prennent la forme d'un choix entre deux sujets qui couvriront des entrées prépondérantes et différentes entre chaque sujet du programme de la classe de terminale de l'enseignement concerné, à l'exception de l'enseignement de spécialité qui ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale telle que définie en I.B.

II.C Annulation de la délivrance de l'attestation de langues vivantes

Compte tenu de l'annulation de la tenue de la troisième série des évaluations communes, la délivrance de l'attestation de langues vivantes [7] de fin du cycle terminal, qui devait avoir lieu lors de la session 2021 est annulée.

II.D Adaptation des modalités d'organisation du contrôle en cours de formation (CCF) en EPS

Les trois évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF) en EPS sont maintenues, dès lors que les conditions sanitaires le permettent, pour les candidats scolarisés en classe de terminale dans un établissement d'enseignement public, un établissement d'enseignement privé sous contrat ou dans un établissement scolaire français à l'étranger figurant sur la liste prévue à l'article R. 451-2 du Code de l'éducation. Elles doivent permettre d'évaluer les compétences du candidat dans au moins deux champs d'apprentissage.

Dans le cas où, pour des raisons liées au contexte sanitaire, l'une des trois évaluations ne peut avoir lieu, la note finale d'EPS, prise en compte pour le baccalauréat au titre de l'évaluation commune de contrôle continu, correspond à la moyenne des deux notes de CCF.

Si le candidat n'a pu obtenir qu'une seule et unique note dans le cadre du CCF, alors cette unique note de CCF est prise en compte pour le baccalauréat, complétée par la note de moyenne annuelle d'EPS de classe de terminale inscrite dans le livret scolaire du candidat. Dans ce cas de figure, la note finale est la moyenne entre la note du CCF et la note de moyenne annuelle.

Si le candidat n'a pu obtenir aucune note dans le cadre du CCF, une note résultant des acquisitions du candidat tout au long de la formation pourra être proposée si le professeur dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS. Cette note correspond à la moyenne annuelle d'EPS de la classe de terminale.

Si, compte tenu des contraintes sanitaires interdisant toute activité d'EPS en intérieur, une ou plusieurs activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) choisies par le candidat dans l'ensemble certificatif sont remplacées par d'autres Apsa d'extérieur, la note obtenue dans cette ou ces Apsa de substitution est considérée comme une note de bulletin scolaire.

Les candidats sportifs de haut niveau, les espoirs ou les partenaires d'entraînement et les candidats des centres de formation des clubs professionnels inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports, qui disposent d'un livret scolaire et avaient sollicité de passer en juin l'examen ponctuel terminal prévu par l'arrêté du 21 décembre 2011, peuvent présenter leur livret scolaire. Leur moyenne annuelle d'EPS, figurant dans ce livret scolaire, est alors retenue au titre de l'examen ponctuel terminal, pour le baccalauréat.

En cas d'inaptitude sur l'ensemble d'une séquence d'enseignement, pour raisons médicales attestées, si aucune note ou moyenne annuelle de contrôle continu ne peut être attribuée, l'élève est dispensé et le coefficient correspondant à l'épreuve d'EPS au baccalauréat est neutralisé.

Conformément aux modalités d'organisation habituelles, les notes sont examinées par la commission académique d'harmonisation propre à l'épreuve de contrôle en cours de formation de l'enseignement commun d'EPS prévue par la réglementation.

II.E Adaptation de l'examen ponctuel terminal d'EPS

L'examen ponctuel d'EPS est remplacé par la prise en compte de la moyenne annuelle d'éducation physique et sportive de la classe de terminale de l'année 2020-2021 pour les candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat, ou un établissement d'enseignement français à l'étranger en cours d'homologation pour le cycle terminal. La moyenne retenue est celle qui figure sur le relevé de notes du candidat, transmis au jury de l'examen par le représentant de l'établissement d'inscription du candidat.

Pour les candidats inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned), sur le fondement du dernier alinéa de l'article R. 426-2 du Code de l'éducation, en classe dite « réglementée », l'examen ponctuel d'EPS est annulé et la note neutralisée.

Pour les candidats individuels qui ne suivent les cours d'aucun établissement ou qui sont inscrits au Cned en scolarité libre, l'examen ponctuel terminal d'EPS est maintenu. Les candidats sont par conséquent évalués dans les deux activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) qu'ils ont choisies dans la liste proposée par les textes. S'ils ne peuvent être évalués que dans l'une de ces deux Apsa, alors la note obtenue à l'examen ponctuel dans cette unique Apsa est retenue au titre de la note d'examen ponctuel terminal d'EPS.

II.F Aménagement des évaluations spécifiques dans les sections internationales, binationales, européennes ou de langues orientales

S'agissant des sections européennes et des sections de langue orientale (Selo) [8], l'interrogation orale prévue dans le cadre de l'évaluation spécifique de contrôle continu est maintenue conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, afin de tenir compte des impacts du contexte sanitaire dans la préparation de l'évaluation, les candidats bénéficient d'un choix entre deux sujets le jour de l'évaluation. En outre, du fait de l'annulation des évaluations communes mentionnée au II.A, le candidat doit présenter une moyenne annuelle de terminale supérieure à 12 sur 20 dans la langue vivante de la section pour l'année scolaire 2020-2021 pour bénéficier de l'indication section européenne ou section de langue orientale sur son diplôme de baccalauréat. S'agissant des sections internationales et binationales, les évaluations spécifiques, écrites et orales, en langue de section et en discipline non linguistique (DNL) prévues pour l'attribution sur le diplôme du baccalauréat de la mention de l'option internationale du baccalauréat [9], et pour la double délivrance des diplômes du baccalauréat général pour les candidats inscrits en sections binationales (Abibac [10], Esabac [11] et Bachibac [12]) sont annulées et remplacées par la prise en compte de la note moyenne annuelle du candidat pour l'année scolaire 2020-2021 dans l'enseignement concerné pour la classe de terminale, arrondie au dixième de point supérieur selon les modalités présentées dans les tableaux ci-dessous :

Sections internationales (SI) préparant à l'option internationale du baccalauréat (OIB) (hors chinois)

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
DNL Histoire-géographie	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale dans l'enseignement spécifique d'histoire-géographie
Langue et Littérature Langue de section	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale dans l'enseignement spécifique de langue et littérature

Section binationale franco-allemande Abibac

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
-------------	---------------------	------------------------------	-------------------------------

DNL Histoire-géographie	Écrite (coefficient 15)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique d'histoire-géographie
Langue et Littérature - Allemand	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique de langue et littérature - Allemand

Section binationale franco-espagnole Bachibac

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
DNL Histoire-géographie	Écrite (coefficient 15)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique d'histoire-géographie
Langue et Littérature - Espagnol	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique de langue et littérature - Espagnol

Section binationale franco-italienne Esabac (voie générale)

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
DNL Histoire-géographie	Écrite (coefficient 15)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique d'histoire-géographie
Langue et Littérature - Italien	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale en enseignement spécifique de langue et littérature - Italien

Section binationale franco-italienne Esabac (voie technologique STMG)

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19
DNL Épreuve technologique spécifique	Orale (coefficient 10)	10	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de l'épreuve technologique spécifique
Langue, culture et communication - Italien	Écrite et orale (coefficient 15)	15	Moyenne annuelle obtenue à l'enseignement spécifique de langue, culture et communication - Italien

L'évaluation spécifique correspondant à l'enseignement supplémentaire de mathématiques organisée en classe de terminale pour les candidats inscrits en section internationale ayant choisi les mathématiques comme discipline non linguistique, est annulée. La note retenue est la moyenne annuelle des résultats obtenus dans cet enseignement en classe de terminale et inscrite dans le livret scolaire, conformément au tableau ci-dessous :

Sections internationales (SI) préparant à l'option internationale du baccalauréat (OIB) (SI chinois)

Désignation	Nature de l'épreuve	Coefficient contrôle continu	Note après modalités Covid-19

DNL Mathématiques	En classe de première : situation d'évaluation composée d'un écrit et d'un oral	10	Moyenne annuelle de la classe de première dans l'enseignement spécifique de mathématiques (cf. arrêté du 13 juin 2020)
	En classe de terminale : situation d'évaluation composée d'un écrit et d'un oral		Moyenne annuelle de la classe de terminale dans l'enseignement spécifique de mathématiques
Langue - Chinois	Écrite (coefficient 10) et orale (coefficient 5)	15	Moyenne annuelle de la classe de terminale dans l'enseignement spécifique de langue chinoise

III. Les modalités d'harmonisation des notes issues des moyennes annuelles de livret scolaire ou de relevés de notes

III.A Notes prises en compte au titre des épreuves des enseignements de spécialité, de la troisième série d'évaluations communes, des évaluations ponctuelles de contrôle continu et, le cas échéant, de l'épreuve terminale de philosophie

Lorsque le livret scolaire est utilisé pour transmettre au jury du baccalauréat de la session 2021 les moyennes annuelles des candidats, dans les cas précisés au I et au II de la présente note de service, les livrets scolaires sont renseignés par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement dans les apprentissages, l'assiduité et les progrès du candidat dans le cadre de sa scolarité. Une attention particulière est portée à la qualité de chaque appréciation, et à la richesse des informations qui seront données au jury lors de la session 2021 pour l'éclairer sur les capacités, les connaissances et les niveaux de compétences atteints par le candidat. Ces appréciations permettent au professeur d'expliquer, le cas échéant, une modalité particulière d'évaluation, de nuancer et de contextualiser une moyenne, surtout si elle est considérée comme peu représentative des qualités du candidat dans le contexte de l'année scolaire 2020-2021.

Lors du renseignement du livret scolaire, il est veillé à respecter scrupuleusement l'anonymat du candidat, y compris dans les appréciations et observations, en ne donnant aucune indication susceptible de permettre d'identifier le candidat ou son établissement. Le renseignement du livret scolaire s'opère dans le respect des protocoles sanitaires définis pour les établissements scolaires.

Pour les candidats qui ne disposent pas de livret scolaire, la moyenne annuelle est transmise au jury de l'examen par le représentant de l'établissement d'inscription, via un relevé de notes.

Lorsqu'elles sont retenues au titre de notes des épreuves d'enseignements de spécialité, de la note de l'épreuve terminale de philosophie, le cas échéant, des évaluations communes de la classe de terminale ou des évaluations ponctuelles, les moyennes annuelles des candidats sont calculées par la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles, selon le choix d'organisation de l'établissement, en trimestres ou en semestres. La note moyenne est arrondie au dixième de point supérieur avant d'être retenue au titre de note du baccalauréat.

Les livrets scolaires et les relevés de notes doivent être remplis et envoyés à Cyclades (via le LSL) ou, pour les livrets papiers, à la direction des examens et concours de chaque académie ou au service interacadémique des examens et concours (pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) avant le 14 juin 2021.

III.B Candidats ne disposant pas de moyenne annuelle

Lorsqu'il est prévu qu'une moyenne annuelle soit transmise au jury du baccalauréat de la session 2021 mais que le candidat ne dispose d'aucune moyenne dans un enseignement concerné, sa situation est traitée selon les modalités suivantes :

- lorsqu'une moyenne annuelle fait défaut dans un des enseignements concernés par les épreuves des enseignements de spécialité de l'année de terminale, les candidats sont convoqués à une épreuve de remplacement pour l'enseignement concerné par l'absence de moyenne annuelle, au début de l'année scolaire 2021-2022 ;
- lorsqu'une moyenne annuelle fait défaut dans un des enseignements concernés par les évaluations communes de l'année de terminale, les candidats sont convoqués par leur établissement d'origine à une évaluation commune de remplacement dans l'enseignement concerné par l'absence de moyenne annuelle, avant la fin de l'année scolaire 2020-2021. Les sujets sont issus de la banque nationale de sujets ;
- lorsqu'une moyenne annuelle fait défaut dans un des enseignements concernés par les évaluations ponctuelles organisées au cours de l'année de terminale au titre du contrôle continu, les candidats sont convoqués par l'académie à une évaluation ponctuelle de remplacement dans l'enseignement concerné par l'absence de moyenne annuelle, avant la fin de l'année scolaire 2020-2021. Les sujets sont issus de la banque

nationale de sujets ;

- lorsque la moyenne annuelle de français fait défaut au titre de la classe de première pour l'année scolaire 2019-2020, les candidats sont convoqués par la division des examens et concours de leur académie de rattachement ou par le service interacadémique des examens et concours (pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) aux épreuves de français organisées avant la fin de l'année scolaire 2020-2021.

III.C Prise en compte des moyennes annuelles par le jury de l'examen

Le recteur d'académie décide du périmètre de compétence du jury prévu aux articles D. 334-20 et D. 336-19 du Code de l'éducation. Par défaut, celui-ci est compétent pour l'ensemble de l'académie. Afin de permettre au jury de délibérer dans de bonnes conditions, dans le cas d'un nombre important de candidats lui étant rattachés, tout en garantissant l'équité de traitement des candidats quel que soit leur établissement d'origine, les travaux du jury du baccalauréat peuvent être préparés dans le cadre de sous-jurys. Le travail préparatoire des sous-jurys est une modalité interne du jury de délibération, qui demeure unique.

Le travail préparatoire des sous-jurys, quand ils sont mis en place, consiste à effectuer un premier examen des moyennes annuelles des livrets scolaires, au regard notamment des données statistiques disponibles sur l'établissement d'inscription du candidat. Ces données portent sur les moyennes annuelles du livret scolaire des élèves de terminale des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 dans les enseignements comparables ainsi que sur les notes obtenues par les candidats des sessions 2018 et 2019 aux épreuves terminales à ces mêmes enseignements.

Au vu de ces données, le jury peut décider de modifier, à la hausse ou à la baisse, la note prise en compte à partir de la moyenne annuelle du candidat, dans un ou plusieurs enseignements, notamment dans le cas de discordances manifestes pour l'ensemble des candidats d'un même établissement au regard des sessions précédentes.

L'ensemble des travaux du jury (en formation plénière comme en sous-jury) peut se dérouler à distance à l'initiative du président. Le moyen de télécommunication doit permettre l'identification et garantir la participation effective des membres du jury ainsi que la confidentialité des débats. Quelle que soit la modalité d'organisation, le protocole sanitaire en vigueur devra être respecté pendant ces travaux.

IV. Situations particulières

IV.A Organisation de la première série d'épreuves communes de contrôle continu, pour les établissements ayant été empêchés en 2019-2020

Conformément au D de la note de service du 15 juin 2020 sur les modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat de la session 2021, pour l'année scolaire 2019-2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les établissements qui n'ont pas pu organiser en 2019-2020 la première série d'épreuves communes de contrôle continu pour la session 2021, ont jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 pour organiser ces épreuves.

IV.B Cas de redoublement ou d'interruption de scolarité

Les candidats redoublant la classe de terminale en 2020-2021 ou se trouvant en reprise d'études après une interruption de leur scolarité à la suite d'un échec à l'examen, peuvent conserver, à leur demande formulée lors de leur inscription à l'examen, les notes supérieures ou égales à la moyenne qu'ils ont obtenues aux épreuves présentées lors de sessions antérieures à 2021 et qu'ils souhaitent conserver au titre des évaluations communes et des épreuves terminales. Cette conservation de notes peut porter sur les résultats obtenus aux sessions 2016, 2017, 2018, 2019 ou 2020.

IV.C Cas des parcours spécifiques

Les moyennes annuelles inscrites dans le livret scolaire des candidats qui ont changé d'établissement au cours de la classe de terminale sont validées par le conseil de classe du troisième trimestre.

Les moyennes annuelles inscrites dans le livret scolaire des candidats qui ont changé de série ou de voie au cours de la classe de terminale sont validées par le conseil de classe du troisième trimestre au titre des évaluations communes et des épreuves terminales des enseignements de spécialité de la voie présentée à l'examen du baccalauréat.

Pour les élèves en situation de handicap, qui ont été autorisés à étaler leurs sessions d'examen, les notes obtenues aux épreuves présentées lors des sessions précédentes de l'examen sont conservées. Si les élèves présentent un livret scolaire à l'examen du baccalauréat pour la session 2021, les notes prises en compte au titre des épreuves présentées à cette session sont les moyennes annuelles du livret scolaire obtenues durant l'année scolaire 2020-2021. Ces élèves bénéficiant d'un étalement de session du baccalauréat pour les évaluations communes de la classe de terminale et pour les épreuves terminales des enseignements de spécialité peuvent, à leur demande et sur autorisation du recteur, refuser le bénéfice de cet étalement de session pour que soient prises en compte les notes inscrites dans le livret scolaire.

IV.D Organisation d'une épreuve terminale optionnelle de langues et cultures de l'Antiquité

Les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat et les candidats inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned) en scolarité dite libre peuvent se présenter à une épreuve terminale optionnelle de langues et cultures de l'Antiquité.

Le cas échéant, cette épreuve orale d'une durée de 15 minutes, précédée d'un temps de préparation de 30 minutes, vise à évaluer le niveau de maîtrise par les candidats des compétences et des connaissances associées de l'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité définies dans le programme de la classe de terminale défini par l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

IV.D.a Structure de l'épreuve

Le candidat fournit à l'examinateur la liste des textes étudiés pendant l'année de terminale, organisés selon les trois objets d'étude qui ont été traités durant l'année scolaire 2020-2021. La liste, le cas échéant signée par le professeur et portant le cachet de l'établissement, comporte un minimum de dix textes (latins ou grecs suivant l'enseignement optionnel suivi par l'élève), avec un minimum de trois textes par objet d'étude. Chaque texte a une longueur minimale d'une quinzaine de lignes ou vers. Les candidats individuels qui ne sont pas scolarisés produisent une liste des textes étudiés constituée par le candidat lui-même, en conformité avec les programmes.

L'examinateur choisit, dans la liste des textes présentée par le candidat, un extrait d'une quinzaine de lignes ou vers.

IV.D.b Préparation

Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

L'examinateur propose au candidat un passage représentant environ un tiers de l'extrait retenu (cinq lignes ou vers) ; le candidat doit traduire ce segment en veillant à en proposer une traduction à la fois élégante et fidèle au texte en langue ancienne.

Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

IV.D.c Interrogation (10 minutes)

Le candidat situe l'extrait ; il lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examinateur.

Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

IV.D.d Entretien (5 minutes)

Un temps d'entretien permet alors à l'examinateur de revenir sur quelques points de la traduction ou du commentaire.

IV.D.e Évaluation

L'examinateur propose une note globale qui évalue les compétences de lecture et prend en compte :

- les connaissances linguistiques ;
- l'analyse littéraire et interprétative de l'extrait soumis au candidat.

De manière complémentaire, l'examinateur apprécie aussi les points suivants, susceptibles d'ajouter des points à la note finale :

- la capacité à mobiliser les autres textes étudiés durant l'année scolaire ;
- la culture générale sur les autres objets d'étude étudiés durant l'année scolaire ;
- les lectures personnelles ;
- les connaissances dans l'autre langue ancienne éventuellement étudiée par le candidat durant sa scolarité dans les classes du lycée.

[1] Arrêté du 4 mars 2020 relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique, publié au Journal officiel de la République française du 23 avril 2020.

[2] Annexe 2 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.

[3] Annexe de l'arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S), Sciences et technologies de laboratoire (STL), Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A), Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG), Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD).

[4] Note de service du 27 novembre 2020 relative à l'allègement du programme des enseignements de spécialité dans la série Sciences et technologies de laboratoire (STL) pour les épreuves d'évaluation des compétences expérimentales en classe de terminale à la session 2021 du baccalauréat.

[5] Arrêté du 4 mars 2020 relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

[6] Article 9 de l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

[7] Arrêté du 3 novembre 2020 relatif à la délivrance d'une attestation de langues vivantes à la fin du cycle terminal à compter de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

[8] Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale (Selo) et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

[9] Arrêté du 20 décembre 2018 modifié relatif aux sections internationales.

[10] Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife.

[11] Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato.

[12] Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du Bachillerato.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray

Annexe 1

↳■ Baccalauréat général - Contenu des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité des candidats individuels ou inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État

Annexe 2

↳■ Baccalauréat technologique - Contenu des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité des candidats individuels ou inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État

Annexe 3

↳■ Doublement des sujets pour les épreuves terminales de spécialité du baccalauréat 2021

Annexe I - Baccalauréat général - Contenu des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité des candidats individuels ou inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Spécialité	Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité, conformément aux notes de service publiées au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et au Bulletin officiel du 3 décembre 2020
Arts	<p><i>Programmes limitatifs propres à la discipline pour les épreuves écrites, sans lien avec le calendrier des épreuves terminales.</i></p> <p>Arts du cirque : programme limitatif national publié au BOEN chaque année Arts plastiques : une partie des œuvres du corpus est issue des questions limitatives de terminale Cinéma-audiovisuel : appui sur l'une des œuvres du programme limitatif publié chaque année au BOEN Danse : pas de limitation Histoire des arts : chacune des trois questions du programme limitatif paru au BOEN fait l'objet d'un sujet Musique : limitation sur la deuxième partie de l'épreuve écrite (commentaire comparé de deux extraits d'œuvres) Théâtre : programme limitatif national publié chaque année au BOEN</p>
Histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques	<p>Thème 1 – De nouveaux espaces de conquête Thème 2 – Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution Thème 3 – Histoire et mémoires Thème 4 – Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques Thème 5 – L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire Thème 6 – L'enjeu de la connaissance</p>

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Humanité, littérature, philosophie	<p>Semestre 1 : objet d'étude « La recherche de soi » (Période de référence : Du romantisme au XXe siècle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation, transmission et émancipation • Les expressions de la sensibilité • Les métamorphoses du moi <p>Semestre 2 : objet d'étude « L'Humanité en question » (Période de référence : Période contemporaine (XXe-XXIe siècles))</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création, continuités et ruptures • Histoire et violence • L'humain et ses limites
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	<p>Objet d'étude « L'homme, le monde, le destin »</p> <p>Objet d'étude « Croire, savoir, douter »</p> <p>Objet d'étude : « Méditerranée : présence des mondes antiques »</p>
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	<p><i>Limitations des œuvres au programme propre à la discipline, sans lien avec le calendrier des épreuves terminales.</i></p> <p>Lien vers les programmes et ressources pédagogiques de la spécialité LLCER : https://eduscol.education.fr/cid144068/specialite-llcer-bac-2021.html</p>
Mathématiques	<p>Algèbre et géométrie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Combinatoire et dénombrement • Manipulation des vecteurs, des droites et des plans de l'espace • Orthogonalité et distances dans l'espace • Représentations paramétriques et équations cartésiennes <p>Analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suites • Limites des fonctions • Compléments sur la dérivation • Continuité des fonctions d'une variable réelle • Fonction logarithme • Fonctions sinus et cosinus • Primitives, équations différentielles • Calcul intégral <p>Probabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Succession d'épreuves indépendantes, schéma de Bernoulli • Sommes de variables aléatoires • Concentration, loi des grands nombres <p>Algorithmique et programmation</p>

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

<p>Numérique et sciences informatiques</p>	<p>Thème 1 : Structures de données Thème 2 : Bases de données Thème 3 : Architectures matérielles, systèmes d'exploitation et réseaux Thème 4 : Langages et programmation Thème 5 : Algorithmique</p> <p>5 exercices proposés à l'écrit portant sur les différents thèmes du programme. Le candidat choisit 3 exercices correspondant à ce qu'il a étudié en cours.</p>
<p>Physique-Chimie</p>	<p>Thème « Constitution et transformations de la matière »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer la composition d'un système par des méthodes physiques et chimiques <ol style="list-style-type: none"> A) Modéliser des transformations acide-base par des transferts d'ion hydrogène H⁺ B) Analyser un système chimique par des méthodes physiques C) Analyser un système par des méthodes chimiques 2. Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation <ol style="list-style-type: none"> A) Suivre et modéliser l'évolution temporelle d'un système siège d'une transformation chimique Modélisation microscopique (exclue du programme de la partie écrite et de la partie ECE) B) Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation nucléaire (exclue du programme de la partie écrite et de la partie ECE) 3. Prévoir l'état final d'un système, siège d'une transformation chimique <ol style="list-style-type: none"> A) Prévoir le sens de l'évolution spontanée d'un système chimique B) Comparer la force des acides et des bases C) Forcer le sens d'évolution d'un système (exclue du programme de la partie écrite et de la partie ECE) 4. Élaborer des stratégies en synthèse organique <ol style="list-style-type: none"> A) Structure et propriétés B) Optimisation d'une étape de synthèse C) Stratégie de synthèse multi-étapes (exclue du programme de la partie ECE pour la session 2021) <p>Réaliser une pile et un circuit électrique intégrant un électrolyseur (capacité expérimentale exclue de la partie ECE)</p> <p>Thème « Mouvement et interactions »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire un mouvement 2. Relier les actions appliquées à un système à son mouvement

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	<p>3. Modéliser l'écoulement d'un fluide (exclue du programme de la partie écrite et partie ECE) Utiliser un dispositif permettant d'étudier la poussée d'Archimède (capacité expérimentale exclue du programme de la partie ECE) Mesurer une pression et une vitesse d'écoulement dans un gaz et dans un liquide (capacité expérimentale exclue du programme de la partie ECE)</p> <p>Thème « L'énergie : conversions et transferts »</p> <p>1. Décrire un système thermodynamique : exemple du modèle du gaz parfait</p> <p>2. Effectuer des bilans d'énergie sur un système : le premier principe de la thermodynamique Bilan thermique du système Terre-atmosphère. Effet de serre (pour la session 2021 uniquement exclue du programme de la partie ECE)</p> <p>Thème « Ondes et signaux »</p> <p>1. Caractériser les phénomènes ondulatoires Effet Doppler. Décalage Doppler (pour la session 2021 uniquement exclue du programme de la partie ECE)</p> <p>2. Former des images, décrire la lumière par un flux de photons</p> <p>A) Former des images</p> <p>B) Décrire la lumière par un flux de photons (exclue du programme de la partie écrite et partie ECE) Utiliser une cellule photovoltaïque (capacité expérimentale exclue de la partie ECE)</p>
<p>Sciences économiques et sociales</p>	<p>Questionnements « Science économique »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? • Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? • Comment lutter contre le chômage ? • Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? • Quelles politiques économiques dans le cadre européen ? <p>Questionnements « Sociologie et science politique »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment est structurée la société française actuelle ? • Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ? • Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ? • Quelles mutations du travail et de l'emploi ? • Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ? <p>Questionnements « Regards croisés »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ? • Quelle action publique pour l'environnement ?

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Sciences de l'ingénieur

COMPÉTENCE 1 : INNOVER

- Rompre avec l'existant - Améliorer l'existant
- Élaborer une démarche globale d'innovation
- Imaginer une solution originale, appropriée et esthétique
- Représenter une solution originale
- Matérialiser une solution virtuelle
- Évaluer une solution

COMPÉTENCE 2 : ANALYSER

- Analyser le besoin, l'organisation matérielle et fonctionnelle d'un produit par une démarche d'ingénierie système
- Caractériser la puissance et l'énergie nécessaire au fonctionnement d'un produit ou d'un système - Repérer les échanges d'énergie sur un diagramme structurel
- Analyser la réversibilité d'un élément de la chaîne de puissance
- Analyser le traitement de l'information
- Analyser le comportement d'un objet à partir d'une description à événements discrets
- Analyser et caractériser les échanges d'information d'un système avec un réseau de communication
- Analyser les principes de modulation et démodulation numériques
- Analyser les principaux protocoles pour un réseau de communication et les supports matériels
- Analyser le comportement d'un système asservi
- Analyser les charges appliquées à un ouvrage ou une structure
- Analyser des résultats d'expérimentation et de simulation
- Quantifier les écarts de performances entre les valeurs attendues, les valeurs mesurées et les valeurs obtenues par simulation
- Rechercher et proposer des causes aux écarts de performances constatés
- Valider les modèles établis pour décrire le comportement d'un objet

COMPÉTENCE 3 : MODÉLISER ET RÉSOUDRE

- Proposer et justifier des hypothèses ou simplification en vue d'une modélisation
- Caractériser les grandeurs physiques en entrées/sorties d'un modèle multi-physique traduisant la transmission de puissance
- Associer un modèle aux composants d'une chaîne de puissance
- Traduire le comportement attendu ou observé d'un objet
- Traduire un algorithme en un programme exécutable
- Modéliser sous une forme graphique une structure, un mécanisme ou un circuit
- Modéliser les mouvements - Modéliser les actions mécaniques
- Caractériser les échanges d'informations
- Associer un modèle à un système asservi
- Utiliser les lois et relations entre les grandeurs effort et flux pour élaborer un modèle de connaissance
- Déterminer les grandeurs flux (courant) et effort (tension) dans un circuit électrique
- Déterminer les actions mécaniques (inconnues statiques de liaisons ou action mécanique extérieure) menant à l'équilibre statique d'un mécanisme, d'un ouvrage ou d'une structure
- Déterminer les grandeurs géométriques et cinématiques d'un mécanisme

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

- Déterminer la grandeur flux (vitesse linéaire ou angulaire) lorsque les actions mécaniques sont imposées
 - Déterminer la grandeur effort (force ou couple) lorsque le mouvement souhaité est imposé
 - Quantifier les performances d'un objet réel ou imaginé en résolvant les équations qui décrivent le fonctionnement théorique
- COMPÉTENCE 4 : EXPÉRIMENTER ET SIMULER**
- Conduire des essais en toute sécurité à partir d'un protocole expérimental fourni
 - Proposer et justifier un protocole expérimental
 - Instrumenter tout ou partie d'un produit en vue de mesurer les performances
 - Mettre en œuvre une communication entre objets dits intelligents
 - Relever les grandeurs caractéristiques d'un protocole de communication
 - Modifier les paramètres influents et le programme de commande en vue d'optimiser les performances du produit
 - Mettre en œuvre une simulation numérique à partir d'un modèle multi-physique pour qualifier et quantifier les performances d'un objet réel ou imaginé
 - Valider un modèle numérique de l'objet simulé
- COMPÉTENCE 5 : COMMUNIQUER**
- Présenter un protocole, une démarche, une solution en réponse à un besoin - Présenter et formaliser une idée
 - Rendre compte de résultats
 - Collecter et extraire des données - Comparer, traiter, organiser et synthétiser les informations pertinentes
 - Documenter un programme informatique
 - Développer des tutoriels, établir une communication à distance
 - Travailler de manière collaborative - Trouver un tiers expert - Collaborer en direct ou sur une plateforme, via un espace de fichiers partagés
 - Adapter sa communication au public visé et sélectionner les informations à transmettre - Scénariser un document suivant le public visé
 - Communiquer de façon convaincante
 - Dans le programme de l'enseignement de sciences physiques, complément de l'enseignement de spécialité de sciences de l'ingénieur de la classe terminale de la voie générale : Thème « Ondes et signaux » : Effet Doppler. Décalage Doppler. Décrire la lumière par un flux de photons

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Sciences de la vie et de la Terre

Thème : « La Terre, la vie et l'organisation du vivant »

- **Génétique et évolution**
 - L'origine du géotype des individus
 - La complexification des génomes : transferts horizontaux et endosymbioses
 - L'inéluctable évolution des génomes au sein des populations
 - **D'autres mécanismes contribuent à la diversité du vivant**
- **À la recherche du passé géologique de notre planète**
 - Le temps et les roches
 - Les traces du passé mouvementé de la Terre

Thème : « Enjeux planétaires contemporains »

- **De la plante sauvage à la plante domestiquée**
 - L'organisation fonctionnelle des plantes à fleurs
 - La plante, productrice de matière organique
 - Reproduction de la plante entre vie fixée et mobilité
 - **La domestication des plantes**
- **Les climats de la Terre : comprendre le passé pour agir aujourd'hui et demain**
 - Reconstituer et comprendre les variations climatiques passées
 - **Comprendre les conséquences du réchauffement climatique et les possibilités d'actions**

Thème : « Corps humain et santé »

- **Comportements, mouvement et système nerveux**
 - Les réflexes
 - Cerveau et mouvement volontaire
 - Le cerveau, un organe fragile à préserver
- **Produire le mouvement : contraction musculaire et apport d'énergie**
 - La cellule musculaire : une structure spécialisée permettant son propre raccourcissement
 - Origine de l'ATP nécessaire à la contraction de la cellule musculaire
 - Le contrôle des flux de glucose, source essentielle d'énergie des cellules musculaires
- **Comportements et stress : vers une vision intégrée de l'organisme**
 - L'adaptabilité de l'organisme
 - **L'organisme débordé dans ses capacités d'adaptation**

Annexe II - Baccalauréat technologique - Contenu des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité des candidats individuels ou inscrits dans un établissement privé hors contrat d'association avec l'État

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Série	Épreuve	Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale des enseignements de spécialité, conformément aux notes de service publiés au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et au Bulletin officiel du 3 décembre 2020
ST2S	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	<p style="text-align: center;">PARTIE CHIMIE</p> <p>Thème 1 : « Prévenir et sécuriser »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie « La sécurité routière » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment une transformation chimique permet-elle de gonfler un airbag/coussin gonflable ? ○ Comment la présence d'alcool et de substances illicites dans l'organisme est-elle détectée ? ○ Comment la dégradation des aliments peut-elle être ralentie ? ○ Comment la qualité chimique des aliments est-elle repérée ? • Partie « La sécurité chimique dans l'environnement » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment la qualité de l'eau est-elle contrôlée ? ○ Comment la qualité de l'air est-elle caractérisée ? ○ Comment les polluants de l'air et de l'eau sont-ils gérés ? <p>Thème 2 : « Analyser et diagnostiquer »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie « L'observation de la structure de la matière par imagerie médicale » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment un écoulement sanguin est-il analysé ? ○ Comment l'interaction entre la matière et les rayons X contribue-t-elle au diagnostic médical ? ○ Comment les produits de contraste améliorent-ils la performance de l'imagerie médicale ? ○ Comment les marqueurs radioactifs sont-ils utilisés en imagerie médicale ? • Partie « L'analyse chimique pour le contrôle de la composition des milieux biologiques et naturels » <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur quels principes chimiques sont fondées les analyses médicales ? ○ Quels enjeux sanitaires sont révélés par l'analyse de la composition des milieux naturels ? <p>Thème 3 : « Faire des choix autonomes et responsables »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie « Le rôle des biomolécules et des oligoéléments dans l'organisme pour une alimentation responsable » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment la structure chimique des protéines détermine-t-elle leur action ? ○ Comment la structure des lipides influe-t-elle sur la santé ? ○ Quelles sont les doses de vitamines et d'oligoéléments nécessaires à l'être humain ? ○ Comment les additifs alimentaires influencent-ils les choix de consommation ? • Partie « De la molécule au médicament » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment l'histoire du médicament s'appuie-t-elle sur la structure moléculaire ? ○ Comment s'oriente la recherche pour de nouveaux médicaments du futur ? • Partie « L'usage responsable des produits cosmétiques » <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment la composition chimique d'un produit cosmétique détermine-t-elle son usage ? ○ Comment l'action d'un antioxydant peut-elle contribuer à la protection solaire ?

		<p align="center">PARTIE BIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINES DU PROGRAMME DE LA CLASSE DE TERMINALE</p> <p>Thème 1 : « Milieu intérieur et homéostasie »</p> <p>Thème 2 : « Système immunitaire et défense de l'organisme »</p> <p>Thème 3 : « Appareil reproducteur et transmission de la vie »</p> <p>Thème 4 : « Gènes et transmission de l'information génétique »</p> <p>NB : À ces points du programme de terminale s'ajoutent les chapitres du programme de l'enseignement de spécialité de biologie et physiopathologie humaines de la classe de première.</p>
Sciences et technique sanitaires et sociales		<p>Pôle thématique - Module Politiques, dispositifs de santé publique et d'action sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles politiques et quels dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ? • Quelles politiques sociales et quels dispositifs d'action sociale pour favoriser le bien-être des individus et des groupes ainsi que la cohésion sociale ? <p>Pôle Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment les études scientifiques en santé-social contribuent-elles à la connaissance d'une population ? • Comment les organisations sanitaires et sociales mettent-elles en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être des populations ? <p>NB : À ces points du programme de terminale s'ajoutent les chapitres du programme du pôle thématique pour la classe de première.</p>

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

STL	Physique-chimie et mathématiques	<p style="text-align: center;">PHYSIQUE-CHIMIE</p> <p>Thème « Constitution de la matière »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure spatiale des espèces chimiques <p>Thème « Transformation de la matière »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactions acido-basiques en solution aqueuse • Réactions d'oxydo-réduction • Cinétique d'une réaction chimique • Radioactivité <p>Thème « Mouvements et interactions »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mouvements • Interactions <p>Thème « Énergie : conversions et transferts »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énergie mécanique • Énergie chimique • Énergie électrique • Énergie et ondes <ul style="list-style-type: none"> ○ Puissance ○ Flux énergétique ○ Éclairement énergétique ○ Rayonnement laser ○ Protection contre les risques du rayonnement laser <p style="text-align: center;">MATHÉMATIQUES</p> <p>Analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration • La fonction exponentielle de base e • La fonction logarithme népérien • Équations différentielles • La composition des fonctions
	Biochimie-biologie-Biotechnologies	<p style="text-align: center;">PARTIE 5 : DÉVELOPPER LES CONCEPTS SCIENTIFIQUES DE BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIES</p> <p>Module S1 – Enzymes et voies métaboliques</p> <ul style="list-style-type: none"> • S1.1 Les principes généraux du métabolisme et rôle de l'adénosine triphosphate (ATP) • S1.2 La respiration • S1.3 La photosynthèse • S1.4 La fermentation • S1.5 Bilans moléculaires comparés des respirations et des fermentations • S1.6 Cycles du carbone et de l'azote, micro-organismes et environnement • S1.7 Les enzymes du métabolisme et la régulation

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

Module S2 – Immunité cellulaire et moléculaire

- S2.1 Soi et non-soi
- S2.2 Réponse immunitaire innée
- S2.3 Réponse immunitaire adaptative
- S2.4 Vaccins et immunothérapies : enjeux de santé publique

Module S3 – Propriétés de l'ADN et réplication

- S3.1 Propriétés et structure des acides nucléiques
- S3.2 Réplication
- S3.3 Cycle cellulaire, cancer et cellules souches

Module S4 - Microorganismes et domaines d'application des biotechnologies

- S4.1 Structure des micro-organismes procaryotes
- S4.2 Structure des micro-organismes eucaryotes : levures, moisissures, microalgues
 - L'appareil sporifère d'une moisissure
 - L'ultrastructure d'une micro-algue
- S4.3 Interactions hôte humain - micro-organismes
- S4.4 Micro-organismes et bio-industries
- S4.5 Les virus, parasites obligatoires de la cellule
- S4.6 Le VIH, pathologies associées et moyens de prévention

PARTIE T : DÉVELOPPER LES FONDAMENTAUX TECHNOLOGIQUES EXPÉRIMENTAUX DES BIOTECHNOLOGIES

Module T1 – Observer la diversité du vivant

Module T2 – Cultiver des micro-organismes, suivre ou limiter leur croissance

- T2.1 Analyse d'un produit polymicrobien – culture sélective du micro-organisme recherché
- T2.2 Modélisation de la croissance en milieu non renouvelé
 - Les étapes de la mise en œuvre industrielle d'une croissance en bioréacteur
- T2.3 Les agents antimicrobiens inhibiteurs de la croissance

Module T3 – Caractériser pour identifier des micro-organismes

- T3.1 Exploration des caractères morphologiques des micro-organismes utiles à l'orientation
- T3.2 Exploration du métabolisme microbien utile à l'identification
- T3.3 Démarche d'identification d'une souche à partir de ses caractères morphologiques, culturels et biochimiques

Module T4 – Réaliser un dénombrement de micro-organismes présents dans un produit biologique

- T4.1 Réaliser un dénombrement par numération directe au microscope
- T4.2 Réaliser un dénombrement après culture en milieu solide

Module T5 – Préparer des solutions utilisables au laboratoire en biologie moléculaire

- T5.1 Calculer et manipuler des micro-volumes
- T5.2 Étiqueter et stocker des solutions

Module T6 – Détecter et caractériser les biomolécules

Module T7 – Extraire, séparer, purifier les composants d'un mélange

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> • T7.1 Fractionnement d'un mélange hétérogène • T7.2 Séparation des biomolécules par électrophorèse • T7.3 Séparation des biomolécules par chromatographie d'exclusion moléculaire dans le but de les purifier • T7.4 Démarche spécifique à l'extraction et la purification d'une enzyme <p>Module T8 – Déterminer la concentration d'une biomolécule dans un produit biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • T8.1 Dosage d'un substrat par une méthode enzymatique en point final • T8.2 Dosage d'une activité enzymatique (z) et de sa concentration d'activité (b) • T8.3 Dosage d'une molécule par une réaction antigène-anticorps <p>Module T9 – Utiliser les technologies de l'ADN</p> <ul style="list-style-type: none"> • T9.1 Préparation d'une solution d'ADN utilisable au laboratoire • T9.2 Amplification d'un fragment d'ADN par une technique de PCR • T9.3 Digestion d'une molécule d'ADN par une enzyme de restriction • T9.4 Clonage d'un fragment d'ADN • T9.5 Enjeux des technologies de l'ADN pour la société <p>Module T10 – Découvrir les technologies cellulaires végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> • T10.1 Manipulation d'explants végétaux • T10.2 Applications des biotechnologies végétales <p style="text-align: center;">PARTIE L : TRAVAILLER ENSEMBLE AU LABORATOIRE DE BIOTECHNOLOGIES</p> <p>Module L1 – Pratiquer une démarche de projet pour répondre à un enjeu des biotechnologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • L1.1 Enjeux des activités en biotechnologies • L1.2 Conduite d'un projet de recherche au laboratoire de biotechnologies <ul style="list-style-type: none"> ○ L1.2.1 Conception du projet ○ L1.2.2 Réalisation ○ L1.2.3 Suivi du projet ○ L1.2.4 Évaluation des résultats expérimentaux ○ L1.2.5 Valorisation du projet ○ L1.2.6 Évaluation du processus <p>Module L2 – Pratiquer une démarche de prévention des risques au laboratoire de biotechnologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • L2.1 Dangers • L2.2 Démarche d'analyse des risques et proposition de mesures de prévention pour le manipulateur en laboratoire • L2.3 Démarche d'analyse des risques et proposition de mesures de prévention pour l'environnement • L2.4 Mise en œuvre des mesures de prévention dans une situation de travail déterminée <p>Module L3 – Obtenir des résultats de mesure fiables</p> <ul style="list-style-type: none"> • L3.1 Établissement du modèle de mesure de la procédure opératoire • L3.2 Analyse de la fidélité et de la justesse d'une procédure de mesure ou d'un appareil • L3.3 Analyse de l'acceptabilité d'une valeur mesurée • L3.4 Analyse de la compatibilité de deux valeurs mesurées
--	--

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> • L3.5 Repérer et limiter les sources d'incertitude associées à une valeur mesurée • L3.6 Exprimer et critiquer le résultat de mesure <p>Module L4 – Mobiliser les outils numériques en biotechnologies</p> <ul style="list-style-type: none"> • L4.1 Bioinformatique • L4.2 Éthique et numérique
	<p>Sciences physiques et chimiques en laboratoire</p>	<p>Capacités propres à la démarche de projet (transversal)</p> <p>Thème « Chimie et développement durable »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition des systèmes chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Solubilité ○ Acides et bases ○ Conductivité ○ Oxydo-réduction • Synthèses chimiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Aspects macroscopiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Électrolyse, électrosynthèse ○ Mécanismes réactionnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi de Biot, mésomérie, catalyseur (non évalué lors de l'épreuve de mars pour la session 2021 uniquement) <p>Thème « Ondes »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ondes mécaniques et électromagnétiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Ondes acoustiques ○ Ondes électromagnétiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'ondes électromagnétiques • Des ondes pour mesurer <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effet Doppler(s) (non évalué lors de l'épreuve de mars pour la session 2021 uniquement) • Des ondes pour observer <ul style="list-style-type: none"> ○ Miroir sphérique ○ Télescope • Transmettre, stocker, lire et afficher <ul style="list-style-type: none"> ○ Transmettre l'information <ul style="list-style-type: none"> ▪ Propagation libre ▪ Ligne bifilaire ○ Stocker et lire l'information (non évalué lors de l'épreuve de mars pour la session 2021 uniquement) ○ Afficher l'information <p>Thème « Systèmes et procédés »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et contrôle des flux d'informations <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle des systèmes ○ Système de régulation

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Correction P, correction PI (non évalué lors de l'épreuve de mars pour la session 2021 uniquement) • Conversions et transferts des flux d'énergie <ul style="list-style-type: none"> ○ Échangeurs, chaudières et transferts thermiques ○ Pompes à chaleur, machines frigorifiques et les principes de la thermodynamique • Transport et transformation des flux de matière <ul style="list-style-type: none"> ○ Circuits hydrauliques et théorème de Bernoulli ○ Distillation et diagrammes binaires ○ Évaporation et cristallisation
STD2A	Analyse et méthodes en design	Pas de restriction du programme. Savoir-faire et contenus théoriques entrecroisés sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'acquisition des compétences en lien avec le programme général. Epreuve écrite consistant en l'analyse écrite et graphique d'un corpus articulé autour d'un thème.
	Conception et création en design et métiers d'art	Pas de restriction du programme. Savoir-faire et contenus théoriques entrecroisés sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'acquisition des compétences en lien avec le programme général. Epreuve pratique s'appuyant sur un sujet composé d'une question étayée par des ressources visuelles et/ou textuelles.
STI2D	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)	<i>Connaissances communes et des connaissances propres à chacun des champs spécifiques : architecture et construction (AC), énergies et environnement (EE), innovation technologique et écoconception (ITEC), systèmes d'information et numérique (SIN).</i> Le projet pluritechnologique étant abordé en fin de la classe de terminale, sont limités à une maîtrise correspondant à un niveau taxonomique 2 les items suivants : 1.1. La démarche de projet et 6. Prototypage et expérimentations.
	Physique-chimie et mathématiques	PHYSIQUE-CHIMIE
		<p>Thème « Énergie »</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'énergie et ses enjeux • Énergie chimique • Énergie électrique <ul style="list-style-type: none"> ○ Le régime sinusoïdal. Puissance active et puissance apparente. ○ Transport et distribution de l'énergie électrique ○ Protection des individus contre les risques du courant électrique ○ Protection des matériels contre les risques du courant électrique • Énergie interne • Énergie mécanique <ul style="list-style-type: none"> ○ Principe fondamental de la dynamique ○ Force de frottement entre un fluide et un solide. Force de frottement entre solides. Transfert d'énergie par travail mécanique. ○ Mouvement de rotation. Actions mécaniques : moment d'une force, couple de forces et moment d'un couple. ○ Force pressante et pression dans un fluide incompressible en équilibre. Statique des fluides.

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> • Énergie transportée par la lumière <p>Thème « Matière et matériaux »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriétés des matériaux et organisation de la matière <ul style="list-style-type: none"> ○ Changements d'état et transferts thermiques ○ Radioactivité naturelle et artificielle. Rayonnement radioactif de type alpha, beta et gamma. Activité. Loi de décroissance radioactive et demi-vie. ○ Réaction de fission. Réaction de fusion. Défaut de masse et énergie libérée. • Combustions • Oxydo-réduction : piles, accumulateurs et piles à combustible • Réactions chimiques acido-basiques <p>Thème « Ondes et signaux »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notion d'onde • Ondes sonores • Ondes électromagnétiques <p style="text-align: center;">MATHÉMATIQUES</p> <p>Analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration <p>La fonction exponentielle de base e</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fonction logarithme népérien • Équations différentielles • La composition des fonctions <p>Nombres complexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités attendues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Passer de la forme algébrique à une forme exponentielle et inversement ○ Transformer à l'aide des formules d'addition $a \cos(\omega t) + b \sin(\omega t)$ en $A \cos(\omega t + \phi)$ et inversement ○ Résoudre dans l'ensemble \mathbb{C} des nombres complexes une équation du premier degré ou du type $z^2 = a$ pour a réel. ○ Interpréter géométriquement les transformations du type $z \mapsto az + b$
<p>STMG</p>	<p>Management, sciences de gestion et numérique</p>	<p><i>Enseignement commun et enseignement spécifique à choisir parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.</i></p> <p>Épreuve écrite prenant appui sur la partie « enseignement commun » seulement.</p>

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	Droit et économie	<p style="text-align: center;">DROIT</p> <p>Thème 5 : Quel est le rôle du contrat ? Thème 6 : Qu'est-ce qu'être responsable ? Thème 7 : Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ? Thème 8 : Dans quel cadre et comment entreprendre ?</p> <p style="text-align: center;">ÉCONOMIE</p> <p>Thème 6 : Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ? Thème 7 : Quelle est l'influence de l'État sur l'évolution de l'emploi et du chômage ? Thème 8 : Comment organiser le commerce international dans un contexte d'ouverture des échanges ? Thème 9 : Comment concilier la croissance économique et le développement durable ?</p>
STHR	Sciences et technologies culinaires (STC) et des services (STS) – Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	<p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE ALIMENTATION-ENVIRONNEMENT</p> <p>Thème 1 : « Confort et santé dans les établissements d'hôtellerie restauration »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment choisir ou créer un environnement favorable dans un établissement de l'hôtellerie restauration ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Relier les caractéristiques techniques d'un équipement de chauffage et de climatisation à son principe de fonctionnement ○ Identifier les paramètres techniques utilisés pour une source lumineuse ou lors d'un traitement acoustique ○ Argumenter le choix d'un équipement d'ambiance en fonction d'un ensemble de critères dans un contexte donné • Comment l'analyse de l'environnement contribue-t-elle à la prévention des risques professionnels ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Établir une relation entre gestes, posture et troubles de l'appareil locomoteur. En déduire des mesures de prévention. <p>Thème 2 : « Consommation alimentaire : entre hédonisme, besoins physiologiques et santé »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les facteurs qui influent la prise alimentaire ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractériser différentes pratiques alimentaires ○ Faire preuve d'esprit critique à propos des pratiques de consommation • Comment sont couverts les besoins physiologiques nutritionnels de l'homme ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Interpréter les valeurs nutritionnelles et énergétiques d'un menu par rapport aux Apports nutritionnels Conseillés ○ Repérer les différents groupes d'aliment dans un menu ○ Analyser un plan alimentaire ○ Concevoir un menu équilibré ○ Relier les déséquilibres alimentaires à leurs conséquences pathologiques ○ Associer une contrainte alimentaire à une pathologie • Quels sont les risques associés à l'alimentation ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier l'origine de la toxicité d'un aliment ○ Expliquer le rôle de la Dose Journalière Admissible et de la liste positive ○ Identifier dans un aliment la présence d'un élément générateur d'allergies et d'intolérances ○ Caractériser une réaction allergique <p>Thème 3 : « Bonnes pratiques et qualité : des démarches pour la satisfaction du client »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par quels moyens sont réalisées les transformations culinaires ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Relier les étapes et les conditions de réalisation d'une fermentation à la procédure opératoire culinaire • Quelles sont les références du professionnel pour assurer la mise en œuvre d'une démarche qualité ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Montrer l'importance de la qualité sanitaire d'un produit

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Relier pratique professionnelle en matière d'hygiène et réglementation ○ Repérer les éléments de la traçabilité d'une denrée du transport à son stockage ○ Identifier les acteurs et moyens de la surveillance sanitaire ● Comment entretenir les locaux pour protéger et satisfaire le client tout en limitant l'impact sur l'environnement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractériser nettoyage et désinfection et préciser leur rôle dans un protocole ○ Relier la nature du produit à utiliser au matériau traité ○ Identifier les paramètres d'influence de l'efficacité du nettoyage ○ Identifier les dangers auxquels est exposé le professionnel ○ Caractériser les impacts négatifs possibles sur l'environnement d'un protocole de nettoyage et désinfection ○ Dégager des actions limitant ces impacts conformément à la réglementation en cours ○ Repérer sur un emballage le conteneur spécifique au déchet à éliminer <p style="text-align: center;">SCIENCES ET TECHNOLOGIES CULINAIRES</p> <p>Thème 1 : « Le client au centre de l'activité des établissements de l'hôtellerie-restauration »</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comment les établissements prennent-ils en charge le client ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Montrer l'impact des liaisons différées sur les modes de distribution ○ Identifier les facteurs liés à la production qui contribuent à fidéliser le client <p>Thème 2 : « Le personnel au cœur du système »</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure le personnel est-il une ressource pour l'établissement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier dans quelle mesure le personnel de cuisine est source de créativité ● Quel est le rôle du personnel dans la démarche qualité de l'établissement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les enjeux de l'implication du personnel de cuisine dans une démarche de développement durable ○ Analyser en quoi l'ordonnancement des tâches en cuisine est nécessaire à un service performant <p>Thème 3 : Les supports physiques permettant l'acte culinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comment utiliser et adapter le support physique à un concept de restauration ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer l'impact des concepts de fabrication sur l'organisation des locaux et le choix des matériels ○ Montrer les liens entre les modes de conditionnement et le concept de restauration <p>Thème 4 – Les produits, supports de la création de valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comment choisir le produit adapté aux concepts de fabrication ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Montrer que le coût d'une production varie selon le concept de fabrication ● Comment valoriser les produits au travers de l'acte culinaire ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier à quelles conditions les processus de transformations culinaires complexes valorisent la production ○ Identifier les principaux risques physico-chimiques de l'acte culinaire ○ Comparer les qualités organoleptiques des produits et des productions culinaires en fonction d'un standard de fabrication ○ Analyser en quoi le choix de la présentation du produit fini est un élément de valorisation de la production ○ Montrer en quoi l'origine géographique d'une production culinaire est source de création de valeur <p style="text-align: center;">SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES SERVICES</p> <p>Thème 1 – Le client au centre de l'activité des organisations de l'hôtellerie-restauration</p>
--	---

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> • Comment les établissements prennent-ils en charge le client ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer comment l'organisation s'adapte à l'évolution besoins des clients ○ Repérer les différents niveaux d'implication du client dans la servuction ○ Faire le lien entre les attentes du client et la nature de sa prise en charge ○ Appréhender les aléas de service dans la prise en charge du client <p>Thème 2 - Le personnel au cœur du système</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel : une ressource pour l'établissement ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Appréhender les enjeux de la communication du personnel avec l'extérieur ○ Montrer comment le personnel peut s'impliquer dans une démarche de développement durable ○ Analyser les enjeux de l'implication du personnel dans le repérage des situations de service à risque et dans la mise en place de solutions ○ Repérer en quoi le personnel est tout à la fois une charge et une ressource pour un établissement hôtelier <p>Thème 3 - Le support physique au service des acteurs de la servuction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment utiliser et adapter le support physique à un contexte d'hôtellerie restauration ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Apprécier la diversité des équipements et aménagements mis en œuvre en fonction du contexte d'hôtellerie restauration ○ Appréhender les enjeux de la conception d'un support de vente en hôtellerie restauration <p>Thème 4 – Les produits et services créateurs de valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment choisir les produits et services entrants dans la production de services (servuction) ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractériser les vins utilisés dans la production de services au restaurant ○ Caractériser les produits utilisés dans la production de services au bar ○ Évaluer les besoins en produits • Comment valoriser les services en hôtellerie restauration ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les caractéristiques d'un service créateur de valeur ○ Repérer les facteurs permettant la mise en valeur des produits et services
Économie – gestion hôtelière		<p>Thème 1 : Performance et entreprise hôtelière (environ 20 % du temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qu'une entreprise hôtelière performante ? • L'État agit-il sur la performance de l'entreprise hôtelière ? • Les flux touristiques ont-ils une incidence sur la performance de l'entreprise hôtelière ? <p>Thème 2 : La performance économique de l'entreprise hôtelière (environ 50 % du temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment mesurer la performance d'exploitation ? • Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ? • Comment l'entreprise hôtelière gère-t-elle sa trésorerie pour faire face à ses dépenses courantes ? • Comment l'entreprise hôtelière fixe-t-elle ses prix ? • La performance passe-t-elle par la communication maîtrisée ? • La performance de l'entreprise hôtelière repose-t-elle sur la fidélisation des clients ? <p>Thème 3 : La performance sociale et environnementale (environ 30 % du temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment l'entreprise hôtelière mobilise-t-elle ses ressources humaines ? • Comment l'entreprise gère-t-elle la masse salariale ?

Légende : ■ Évaluable chaque année ■ Non évalué lors de l'épreuve de mars ■ Évaluable en année impaire (par exemple en 2021) ■ Évaluable en année paire (2022, 2024 etc.)

		<ul style="list-style-type: none"> ● L'entreprise hôtelière peut-elle contribuer à une croissance soutenable ?
S2TMD	Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	<p>Pas de restriction du programme. Sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales.</p> <p>Connaissances et pratiques culturelles et artistiques entrecroisées sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'analyse d'œuvres en lien avec le programme général, la pratique et les choix du candidat.</p> <p>Épreuve écrite s'appuyant sur un corpus d'œuvres lié à la culture de la discipline artistique considérée.</p>
	Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	<p>Pas de restriction du programme. Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale.</p> <p>Connaissances et pratiques culturelles et artistiques entrecroisées sur le cycle terminal, épreuves reposant sur l'analyse d'œuvres en lien avec le programme général, la pratique et les choix du candidat.</p> <p>Épreuve pratique d'interprétation artistique + entretien.</p>

Annexe 3 – Doublement des sujets pour les épreuves terminales de spécialité du baccalauréat 2021

Baccalauréat général

Arts

Arts/arts plastiques

- **Adaptations**

Le choix, à divers degrés, était déjà possible dans les nouvelles maquettes de sujet du baccalauréat, il n'y a pas lieu de doubler tous les sujets ou toutes leurs composantes. Le risque serait par ailleurs de produire des documents très complexes à organiser et trop longs à appréhender dans le temps imparti à l'épreuve.

Les dispositions relatives aux choix et déjà existantes sont rappelées, d'autres le renforçant dans la dynamique des sujets de la première partie de l'épreuve sont présentés.

Partie écrite de l'épreuve

La possibilité d'un choix est présente dans les sujets d'arts plastiques à partir de la session 2021. La seconde partie de l'épreuve propose en effet aux candidats de choisir entre :

- un sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art ;
- et un sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition.

Cette disposition permet déjà de faire droit aux choix du candidat, au regard de ses acquis, entre deux voies de réflexion différentes, deux types d'écrits, dans d'autres champs de questionnement des programmes que pour la partie 1.

La première partie, devant être traitée de manière commune par tous les candidats, porte sur ce que l'on peut appréhender comme un « cœur » de programme constitué principalement par un « champ des questionnements plasticiens ». Celui-ci, pour les classes de première et de terminale, correspond en effet à « au moins 75 % du temps annuel » de formation. Dans une moindre mesure, l'épreuve mobilise un « champ des questionnements artistiques transversaux ». La consigne du sujet indique au candidat qu'il doit choisir au moins deux œuvres parmi un corpus de cinq maxima pour traiter le sujet. Pour la session 2021, la composition des corpus d'œuvres favorisera donc la présence d'au moins deux documents relevant des œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat différents, mis en regard d'autres œuvres potentiellement inconnues du candidat, l'ensemble étant relié à l'axe de travail proposé à la réflexion des candidats.

Partie orale de l'épreuve

Reposant sur une ou plusieurs pratiques plastiques, démarches et productions sélectionnées par le candidat au titre d'un projet abouti, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire.

- **Indications sur l'évaluation dans le cadre des adaptations exceptionnelles de la session 2021**

Des précisions accompagneront progressivement la réflexion des professeurs dans le cadre des décisions prises par le ministre. Elles viseront, d'une part, à ne pas dégrader la perspective générale de la formation, d'autre part, à limiter les difficultés potentiellement créées vis-à-vis des progressions pédagogiques déjà mises en œuvre. Les programmes n'étant pas linéaires, les professeurs sont à la fois responsables et libres de l'ordonnancement du projet d'enseignement.

Partie écrite de l'épreuve

Concernant plus particulièrement la première partie de l'épreuve écrite, s'adossant sur le « cœur » des programmes, quelques indications seront rapidement proposées mettant en relation : des axes de travail à la racine du « Champ des questionnements plasticiens », des compétences travaillées, les œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat.

Partie orale de l'épreuve

L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

Arts/arts du cirque

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve

Deux sujets sont proposés au candidat, chacun portant sur l'une des deux questions inscrites au programme limitatif de la classe de terminale.

Partie orale de l'épreuve

Pas de modification, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire. L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

- **Indications sur l'évaluation dans le cadre des adaptations exceptionnelles de la session 2021**

Des précisions accompagneront progressivement la réflexion des professeurs dans le cadre des décisions prises par le ministre. Elles viseront, d'une part, à ne pas dégrader la perspective générale de la formation, d'autre part, à limiter les difficultés potentiellement créées vis-à-vis des progressions pédagogiques déjà mises en œuvre. Les programmes n'étant pas linéaires, les professeurs sont à la fois responsables et libres de l'ordonnancement du projet d'enseignement.

Arts/danse

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve

L'épreuve écrite comprend déjà un choix entre deux sujets.

L'adaptation consistera en la proposition de deux sujets faisant appel à deux entrées différentes du programme limitatif de terminale.

Partie orale de l'épreuve

Pas de modification, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire. L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

- **Indications sur l'évaluation dans le cadre des adaptations exceptionnelles de la session 2021**

Des précisions accompagneront progressivement la réflexion des professeurs dans le cadre des décisions prises par le ministre. Elles viseront, d'une part, à ne pas dégrader la perspective générale de la formation, d'autre part, à limiter les difficultés potentiellement créées vis-à-vis des progressions pédagogiques déjà mises en œuvre. Les programmes n'étant pas linéaires, les professeurs sont à la fois responsables et libres de l'ordonnancement du projet d'enseignement.

Arts/cinéma-audiovisuel

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve

Deux sujets complets sont proposés au choix du candidat, chacun d'entre eux portant sur l'un des trois films inscrits au programme limitatif pour la session 2021.

Partie orale de l'épreuve

Pas de modification, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire. L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

- **Indications sur l'évaluation dans le cadre des adaptations exceptionnelles de la session 2021**

Des précisions accompagneront progressivement la réflexion des professeurs dans le cadre des décisions prises par le ministre. Elles viseront, d'une part, à ne pas dégrader la perspective générale de la formation, d'autre part, à limiter les difficultés potentiellement créées vis-à-vis des progressions pédagogiques déjà mises en œuvre. Les programmes n'étant pas linéaires, les professeurs sont à la fois responsables et libres de l'ordonnancement du projet d'enseignement.

Arts/histoire des arts

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve

Le format de l'épreuve a bénéficié d'une adaptation au moment de la rédaction de la note de service n° 2020- 024 du 11 février 2020. Afin d'anticiper les écarts entre progressions travaillées par les équipes d'histoire des arts du fait du nouveau calendrier, l'épreuve propose désormais aux candidats le choix parmi trois sujets correspondants à chacune des trois questions du programme limitatif. Le choix est

donc garanti quelle que soit la progression mise en place (deux ou trois questions traitées, question A+B ou B+C, etc.).

Partie orale de l'épreuve

De la même manière, considérant le fait qu'une équipe peut n'avoir abordé que deux questions parmi les trois au moment de l'examen, l'épreuve orale modifiée par la note de service du 25-9-2020 réduit le nombre de portfolios produits par le candidat à deux au lieu des trois demandés dans la version antérieure.

- **Indications sur l'évaluation dans le cadre des adaptations exceptionnelles de la session 2021**

L'évaluation sera précisée et élaborée à partir des compétences travaillées sur le cycle terminal. Des précisions accompagneront progressivement la réflexion des professeurs dans le cadre des décisions prises par le ministre. Elles viseront, d'une part, à ne pas dégrader la perspective générale de la formation, d'autre part, à limiter les difficultés potentiellement créées vis-à-vis des progressions pédagogiques déjà mises en œuvre. Les programmes n'étant pas linéaires, les professeurs sont à la fois responsables et libres de l'ordonnancement du projet d'enseignement.

Arts/théâtre

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve

Deux sujets sont proposés au candidat, chacun portant sur l'une des deux questions inscrites au programme limitatif de la classe de terminale.

Partie orale de l'épreuve

Pas de modification, l'épreuve est en mesure de se tenir sans adaptation formelle particulière, en réglant sa conduite et ses niveaux d'exigence au regard de la réalité de l'année scolaire et des conséquences de la crise sanitaire. L'évaluation fera l'objet d'accompagnements ultérieurs en amont des épreuves.

- **Indications sur l'évaluation dans le cadre des adaptations exceptionnelles de la session 2021**

L'évaluation sera précisée et élaborée à partir des compétences travaillées sur le cycle terminal. Des précisions accompagneront progressivement la réflexion des professeurs dans le cadre des décisions prises par le ministre. Elles viseront, d'une part, à ne pas dégrader la perspective générale de la formation, d'autre part, à limiter les difficultés potentiellement créées vis-à-vis des progressions pédagogiques déjà mises en œuvre. Les programmes n'étant pas linéaires, les professeurs sont à la fois responsables et libres de l'ordonnancement du projet d'enseignement.

Arts/musique

- **Adaptations**

Partie écrite de l'épreuve

L'épreuve est constituée de trois exercices.

Point d'attention : les deux premiers exercices reposant sur la diffusion réitérée d'extraits musicaux enregistrés (description d'un bref extrait d'une œuvre ; commentaire comparé de deux extraits d'œuvres), le sujet doit être le même pour tous les candidats réunis dans une même salle.

Le troisième exercice (bref commentaire rédigé d'un ou plusieurs documents témoignant de la vie musicale contemporaine) n'appelle pas de connaissances particulières mais davantage l'expression d'une analyse et d'une réflexion personnelles du ou des documents fournis. Dès lors, donner, sur ce troisième exercice le choix entre plusieurs documents au candidat pour réaliser son commentaire ne semble pas une adaptation opportune. En effet, un tel choix nécessiterait un temps de lecture et d'analyse préalable au choix du document incompatible avec la durée impartie à cette partie d'épreuve (entre 45 minutes et 1 heure).

Pour tenir compte de cette impossibilité de choix, les éléments de correction des sujets seront développés afin que chaque correcteur puisse valoriser au mieux les compétences des candidats, notamment pour ce qu'ils témoignent de compétences méthodologiques (acuité auditive et description d'une organisation musicale, identification d'éléments caractéristiques permettant d'organiser un commentaire comparé de deux extraits d'œuvre).

En complément, sur la base d'une lecture partagée des éléments de correction diffusés aux correcteurs, les IA-IPR veilleront à préparer (phase d'entente) puis finaliser (phase d'harmonisation) avec les professeurs correcteurs une évaluation équitable des devoirs tenant compte des réalités pédagogiques de l'année en cours. Dans cette perspective, ils disposeront d'un ensemble de repères élaboré par une commission *ad hoc* réunie par l'IGÉSR.

- **Indications sur l'évaluation dans le cadre des adaptations exceptionnelles de la session 2021**

Partie orale de l'épreuve

Pour cette partie orale, le candidat présente oralement et interprète une « création collective élaborée durant l'année de terminale ». En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, s'il devenait difficile d'organiser la présence simultanée de plusieurs interprètes (obligatoirement élèves du même lycée) au moment de l'épreuve, il pourrait être envisagé que cette interprétation soit un enregistrement audiovisuel.

S'il porte sur la présentation et l'interprétation qui précèdent, l'entretien s'appuie également sur un document de synthèse visé par le professeur présentant les grandes lignes du travail effectué durant l'année scolaire. Les jurys devront veiller à adosser très précisément l'entretien aux contenus présentés par ce document de synthèse afin de garantir au candidat que l'évaluation de ses compétences s'appuie prioritairement sur les contenus effectivement étudiés durant l'année scolaire.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

L'adaptation des sujets de la spécialité HGGSP consiste en un doublement des deux exercices proposés.

Les candidats ont désormais le choix entre deux sujets de dissertation qui portent sur des thèmes différents.

Ils auront également le choix entre deux études de document portant sur des thèmes différents.

Humanités, littérature et philosophie

Les candidats à l'épreuve de la spécialité Humanités, littérature et philosophie disposeront de deux sujets. Ils pourront ainsi composer selon leur choix à partir d'un sujet portant sur le programme limitatif (cf. note de service n° 2020-025 du 11 février 2020) du premier semestre ou du second.

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Les candidats disposeront de deux sujets portant sur deux thématiques différentes du programme, ce qui leur permettra de choisir.

Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)

Épreuve de spécialité – session de mars 2021 LLCA

L'épreuve écrite de la spécialité Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (LLCA) comporte deux parties notées chacune sur dix points.

Dans la première partie intitulée « Étude de la langue », les candidats se verront proposer deux questions de lexique (2 points) et deux questions de grammaire (2 points). Ils auront chaque fois à en traiter une à leur choix.

Dans la seconde partie intitulée « Compréhension et interprétation » (10 points), les candidats devront traiter l'un des deux sujets de composition proposés.

Le choix ainsi offert aux candidats, sur trois des quatre exercices du sujet, permet de pallier l'éventuel non-traitement d'une partie du programme. Seule la version de langue ancienne ne fait pas l'objet d'un doublement, car l'exercice de traduction, dont l'apprentissage se fait tout au long de la scolarité, n'est pas soumis à un programme proprement dit.

Mathématiques

Le sujet propose :

- trois exercices communs (numérotés 1, 2, 3) portant sur le cœur du programme, notés sur un total de 15 points ;

- deux exercices au choix (A, B), notés chacun sur 5 points.

Le candidat doit traiter les trois exercices obligatoires et un des deux exercices au choix.

Afin d'éclairer le candidat, le sujet indique, au début de chacun des exercices au choix, les principaux domaines abordés.

Numérique et sciences informatiques

Partie écrite

Le principe du choix par le candidat des 3 exercices qu'il traitera sur les 5 proposés est maintenu.

Par ailleurs, au moins 3 des exercices prévus porteront sur le programme de première et les entrées prépondérantes du programme de terminale.

Partie pratique

Un des deux exercices portera sur les entrées prépondérantes des programmes.

Physique-chimie

Partie écrite : durée 3 heures 30

Lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des exercices concernés afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés. Une attention particulière est apportée à la construction du sujet de manière à ce que le choix soit le plus large possible.

- 1 exercice commun à tous les candidats sur 10 points (une seule valence : physique ou chimie). Cet exercice, qui s'appuie sur un contexte et des documents, ne sera pas doublé pour éviter d'aboutir à des sujets trop longs dont le candidat ne pourrait prendre connaissance en un temps raisonnable ;
- 2 exercices sur 5 points à choisir parmi 3 exercices proposés (l'autre valence).

Partie pratique : déroulement inchangé.

Sciences de la vie et de la Terre

Le sujet d'écrit (noté sur 15 points)

Le sujet d'écrit se composera de deux exercices 1 et de deux exercices 2. Les candidats choisiront de composer sur l'un des deux exercices 1 et l'un des deux exercices 2.

L'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales (sur 5 points)

Les sujets sont issus d'une banque de sujets, ce qui permet aux professeurs de choisir un sujet adapté à ce qui a été effectivement travaillé au cours du cycle terminal, il n'y a donc pas de changement pour cette épreuve.

Sciences de l'ingénieur

Partie « sciences de l'ingénieur » de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « sciences de l'ingénieur » de la classe de terminale de la voie générale

Les sujets de l'épreuve de spécialité pour la partie « sciences de l'ingénieur » de la session 2021 seront construits de façon à exclure du questionnement les contenus du programme du cycle terminal ne pouvant pas être évalués dans le cadre précisé au BO spécial n°2 du 13 février 2020.

Chaque sujet se composera de plusieurs sous-parties indépendantes. Une première sous-partie sera obligatoirement à traiter par tous les candidats. Cette première sous-partie, qui s'appuie sur un contexte et de nombreux documents, ne sera pas doublée pour éviter d'aboutir à des sujets trop longs dont le candidat ne pourrait prendre connaissance en un temps raisonnable.

D'autres sous-parties seront laissées au choix des candidats. Les sous-parties qui seront laissées au choix des candidats porteront chacune sur des contenus différents du programme du cycle terminal, elles seront équivalentes quant à la durée nécessaire pour les traiter.

La ou les sous-parties laissées au choix des candidats représenteront approximativement une proportion comprise entre un tiers et la moitié du sujet traité.

Le nombre total de sous-parties à traiter sera imposé et précisé aux candidats. L'ensemble sera noté sur 20 points.

Partie « sciences physiques » de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « sciences de l'ingénieur » de la classe de terminale de la voie générale

Des mots-clés sont présents en introduction des exercices de sciences physiques afin d'informer au mieux le candidat sur les principaux domaines abordés. Une attention particulière est apportée à la construction du sujet de manière à ce que le choix soit le plus large possible.

2 exercices sur 10 points à choisir parmi 3 exercices proposés.

Sciences économiques et sociales

Les candidats auront le choix entre trois sujets :

- un sujet de dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire ;
- deux sujets d'épreuve composée de trois parties distinctes.

Les trois sujets sont déterminés de façon à couvrir plusieurs dimensions du programme :

- le sujet de dissertation et ceux des troisièmes parties de l'épreuve composée portent sur au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés) et sur des questions différentes du programme ;
- chacune des trois parties de la première épreuve composée porte sur des questions du programme différentes de chacune des mêmes parties de la seconde épreuve composée.

Baccalauréat technologique

Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Chimie, Biologie et physiopathologie humaines

Partie « Chimie », durée indicative de 1 heure, notée sur 20 points, coefficient 3

Le sujet comporte 3 exercices. Le candidat traite deux exercices de son choix parmi les trois exercices proposés.

Partie « Biologie et physiopathologie humaines », d'une durée indicative de 3 heures, notée sur 20 points, coefficient 13

Pour la session 2021, le sujet est structuré en deux parties :

- une partie propose deux questionnements différents laissés au choix du candidat ;
- une partie est à traiter par l'ensemble des candidats.

Une synthèse est à réaliser sur l'ensemble des deux parties traitées par le candidat.

Chacune des parties que le candidat aura à traiter portera sur des parties différentes du programme de cycle terminal.

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Le sujet se compose de deux premières parties « mobilisation des connaissances » et d'une seconde partie « développement s'appuyant sur un dossier documentaire ».

Les candidats choisiront de composer au choix sur l'une des deux premières parties, portant sur des parties différentes du programme du cycle terminal.

Tous les candidats composeront sur la partie 2, le dossier documentaire donnant à tous les moyens de mettre en œuvre leur réflexion.

Série sciences et technologies de laboratoire (STL)

Biochimie-Biologie-Biotechnologie

La partie écrite (notées sur 20 points coefficient 7)

La partie écrite se compose de deux sujets intégralement différents, au choix. Afin de permettre au candidat de choisir le sujet, un encadré présentant les parties concernées sera présenté au début de chacun des deux sujets proposés.

La partie pratique d'évaluation des compétences expérimentales (notée sur 20 points coefficient 9)

La partie d'ECE sera effectuée à partir d'un sujet choisi par l'établissement centre de formation et centre d'examen.

La partie « T.7.4 Démarche spécifique à l'extraction et la purification d'une enzyme » est exclue du programme.

Sciences physiques et chimiques en laboratoire (Série STL)

Lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des parties concernées afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés. Une attention particulière est apportée à la construction du sujet de manière à ce que le choix soit le plus large possible :

- 1 partie commune à tous les candidats avec l'évaluation de la capacité à analyser et exploiter des résultats expérimentaux ;
- 2 parties à choisir parmi 3 parties proposées.

Physique-chimie et Mathématiques (Série STL)

Concernant la physique-chimie, lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des exercices concernés afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés.

- 1 exercice de physique-chimie et mathématiques commun à tous les candidats (2 points en physique-chimie et 2 points en mathématiques).
- 1 exercice de physique-chimie commun à tous les candidats (6 points).
- 1 exercice de mathématiques noté sur quatre points proposant six questions indépendantes.
 - Le candidat doit traiter quatre questions au choix parmi les six.
- 1 exercice de physique-chimie (6 points) à choisir parmi 2 exercices proposés.

Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Les sujets ne sont jamais liés à une partie précise du programme ou à des connaissances spécifiques attendues. Ils font appel à un ensemble de connaissances culturelles, artistiques, technologiques qui s'appuient sur des capacités déductives, réflexives et créatives à partir d'éléments visuels ou textuels constituant le corpus ou l'axe privilégié par le sujet. **Il n'est donc pas nécessaire de doubler les sujets : l'élève a le choix d'orienter son travail selon les connaissances dont il dispose et les objets d'études qu'il a travaillés.**

Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Physique-chimie et mathématiques

Concernant la physique-chimie, lorsque le candidat doit effectuer un choix, des mots-clés sont présents en introduction des exercices concernés afin de l'informer au mieux sur les principaux domaines abordés.

- 1 exercice de physique-chimie et mathématiques commun à tous les candidats (2 points en physique-chimie et 2 points en mathématiques).
- 1 exercice de physique-chimie commun à tous les candidats avec une composante expérimentale (6 points).
- 1 exercice de mathématiques noté sur quatre points proposant six questions indépendantes.
 - Le candidat doit traiter quatre questions au choix parmi les six.
- 1 exercice de physique-chimie (6 points) à choisir parmi 2 exercices proposés.

Ingénierie, Innovation et développement durable- 2I2D

Le sujet de l'épreuve écrite de l'enseignement de spécialité 2I2D se compose :

- d'un exercice permettant d'aborder les trois domaines « matière, énergie, et information » relatifs au contenu commun des quatre enseignements spécifiques de la spécialité ;
- d'un exercice de résolution de problématique technologique relevant du programme de l'enseignement spécifique. Il est donc centré sur les contenus de l'enseignement spécifique (AC, EE, ITEC et SIN) choisi par le candidat.

L'exercice relatif aux contenus communs sera pour la session 2021 très largement centré sur l'approche d'ingénierie système, mobilisant principalement les compétences en lien avec les connaissances identifiées de niveau taxonomique 3 des chapitres 1 à 3 du programme (principes de conception des produits et développement durable, approche structurelle et fonctionnelle des produits, approche comportementale des produits). Ces chapitres du programme sont traités dès la classe de première puis font l'objet d'approfondissements en classe de terminale. L'exercice relatif à l'enseignement spécifique comportera pour la session 2021 des parties au choix, explorant des domaines distincts de compétences et connaissances identifiées de niveau taxonomique 3 dans chacun des programmes des quatre enseignements spécifiques.

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Droit et économie

Deux sujets seront proposés aux candidats (deux en droit et deux en économie).

Management, sciences de gestion et numérique

Chaque sujet sera organisé par dossiers avec des questions obligatoires et des questions au choix. Deux nouveaux sujets zéro seront publiés en décembre pour illustrer les entrées prépondérantes. Proposer deux sujets complets ne serait pas au bénéfice des élèves car cela exigerait de leur part de consacrer un temps important pour la prise de connaissance des deux contextes organisationnels et des documents avant d'effectuer le choix.

Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Économie - Gestion hôtelière

Deux sujets sont proposés aux candidats.

Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement

Dans le contexte de la crise sanitaire, pour la partie ESAE de STS et de STC, le candidat aura le choix de traiter un nombre de questions, défini pour chaque sujet, parmi toutes celles proposées.

Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Épreuve écrite de culture et sciences

Point d'attention : pour les trois domaines artistiques concernés, des parties significatives et essentielles de l'épreuve s'appuient sur la diffusion réitérée d'extraits audio ou audiovisuels dans la salle d'épreuve. Cette disposition contraint l'unicité des sujets, du moins pour ces parties d'épreuve.

Sous l'autorité des IA-IPR et avec l'aide des éléments de correction qui leur seront adressés, les correcteurs seront engagés à tenir compte des réalités pédagogiques de l'année scolaire pour s'attacher davantage à l'évaluation des compétences manifestées par les copies que celle de la densité des connaissances dont elles pourront témoigner.

- **Danse**

La première partie de l'épreuve s'appuie sur la diffusion réitérée de la captation d'une œuvre chorégraphique et relève donc de la contrainte commune aux trois domaines artistiques exposée en introduction.

La seconde partie de l'épreuve, relative à l'histoire de l'art chorégraphique propose d'ores et déjà un choix de sujet, l'un adossé à une « citation ou un texte relatif à l'art chorégraphique », l'autre concernant « une œuvre ou un genre chorégraphique. Un choix est ainsi réglementairement possible pour les candidats sur cette partie d'épreuve.

- **Musique**

L'épreuve est constituée de 4 parties successives, les trois premières reposant sur la diffusion réitérée d'extraits musicaux enregistrés rendant impossible le choix d'un sujet par le candidat. Seule la quatrième partie (histoire de la musique et des arts) peut permettre de proposer un choix entre deux sujets. Les questions posées au candidat en accompagnement du bref texte « sur les grandes lignes de l'histoire des faits et des idées concernant la musique » sollicitent davantage sa capacité à mobiliser ses connaissances et de les mettre en lien pour témoigner une réflexion personnelle à propos du texte qui lui est soumis que des connaissances précises sur tel ou tel compositeur, esthétique ou période de l'histoire.

En conséquence, il a semblé inopportun d'offrir un choix de sujets au candidat pour cette quatrième partie d'autant plus que sa durée restant brève (1 h 30), elle risquerait d'être lourdement affectée par le temps nécessaire à la prise de connaissance des deux propositions.

- **Théâtre**

La première partie de l'épreuve consiste en une analyse dramaturgique adossée à la diffusion réitérée d'un enregistrement audiovisuel de deux mises en scène d'un même texte. Elle relève ainsi de la contrainte commune aux trois domaines artistiques exposée en introduction.

La seconde partie renvoie aux perspectives de travail obligatoirement travaillées en classe terminale, le sujet s'appuyant explicitement sur l'une d'entre elles. Le nombre réduit de possibilités engage à préserver ces trois possibilités sans permettre la possibilité d'un choix. La troisième partie engage le candidat à élaborer, au départ d'un dossier documentaire, une « note d'intention proposant une interprétation scénique [et] imaginant le jeu d'acteurs qui pourrait être mobilisé ». Il semble dès lors inutile de proposer pour cette troisième partie un choix de sujets.

Épreuve orale de pratique

Sous l'autorité du corps d'inspection, les jurys seront dûment sensibilisés en amont des épreuves à la situation particulière de ces candidats dont la régularité des pratiques artistiques et la rigueur avec laquelle ils les mènent habituellement auront pu être affectées par le contexte sanitaire de l'année scolaire.

- **Danse**

Le premier temps de l'épreuve, l'interprétation chorégraphique qui reste centrale pour un élève danseur, ne nécessite aucune adaptation.

Pour les deuxième et troisième parties (analyse musicale et interrogation sur les sciences et connaissances sur le corps), le jury devra veiller à adosser son interrogation aux études effectivement menées par l'élève durant l'année scolaire. À ce titre, les candidats pourront être engagés à se munir de leur carnet de bord qui, transmis au jury, permettra à ce dernier d'orienter son interrogation sur des sujets effectivement travaillés durant l'année.

- **Musique**

L'épreuve est organisée en 4 temps. Les deux premiers reposent d'une part sur la présentation et l'interprétation d'une œuvre du « répertoire » (1^{er} temps), d'autre part sur celle d'une invention/création menée durant l'année scolaire (2^e temps). Le troisième temps de l'épreuve repose sur la présentation et la diffusion par le candidat de « quelques extraits vidéo représentatifs d'une pratique collective musicale menée durant l'année scolaire ». Cette captation préalable à l'épreuve garantit une préparation optimum des candidats qui ne soit pas affectée par le contexte sanitaire.

L'entretien avec le jury forme le quatrième temps de l'épreuve. Reposant exclusivement sur les présentations et interprétations précédentes, il donne au candidat la possibilité de faire valoir la diversité de ses pratiques musicales, la façon dont elles s'agrègent au bénéfice de son travail

d'interprétation ou de création, et la façon dont il souhaite les poursuivre et les approfondir dans les années suivantes. Il s'agit ainsi d'un entretien ouvert à l'expression du candidat, sans connaissances particulières attendues et qui ne semble pas devoir être adapté en raison du contexte pédagogique de l'année scolaire.

- **Théâtre**

Les deux parties de l'épreuve (création théâtrale et interprétation théâtrale) ne nécessitent aucune modification pour tenir compte du contexte pédagogique de l'année scolaire.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au Conseil supérieur de l'éducation : modification

NOR : MENJ2115083A

arrêté du 12-5-2021

MENJS - DAJ

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 12 mai 2021, l'arrêté du 6 septembre 2019 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation est modifié comme suit :

Pour ce qui concerne les membres représentant les élèves des lycées et les élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté fréquentant les classes des niveaux correspondant à ceux des lycées (2e), sont nommés :

Titulaires :

Rayan Bernoussi en remplacement de monsieur Camille Galvaire ;

Tom-Éric Oumier en remplacement de Elias Abaibou ;

Sarah William en remplacement de Alexia Desdevises ;

Anna Douvrin.

Suppléants :

Ruben Carius en remplacement de Tom Ruchier-Berquet ;

Salomé Dillinger en remplacement de Emma Touitou ;

Maëlys Todibo en remplacement de Yasmin Tariq ;

Tao Champmartin ;

Quentin Cluet ;

Héloïse Nelaton ;

Mathilde Ripoll ;

Monsieur Gaël Rochart.

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Présidence du Conseil supérieur de l'éducation

NOR : MENJ2117215A

arrêté du 7-6-2021

MENJS - DAJ

Vu Code de l'éducation, notamment article R. 231-2

Article 1 - Délégation est donnée à Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, à Guillaume Odinet, directeur des affaires juridiques, et à Catherine Joly, cheffe de service, adjointe au directeur des affaires juridiques, pour présider le Conseil supérieur de l'éducation en cas d'empêchement du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Article 2 - L'arrêté du 29 mai 2019 relatif à la présidence du Conseil supérieur de l'éducation est abrogé.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 7 juin 2021

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel Blanquer

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres de certaines commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2115649S

décision du 17-5-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 338-15 ; arrêté du 17-12-2019 ; décision du 30-12-2020 ; propositions du Comité d'organisation des expositions du travail et du concours Un des meilleurs ouvriers de France

Article 1 - Les personnalités figurant dans l'annexe I à la présente décision sont nommées membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-15 du Code de l'éducation susvisé, pour les groupes, classes et options mentionnés.

Article 2 - Les personnalités figurant dans l'annexe II à la présente décision sont nommées membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-15 du Code de l'éducation susvisé, pour les groupes, classes et options mentionnés en remplacement des personnalités nommées par la décision du 30 décembre 2020 susvisée.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 17 mai 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe I - Membres des commissions de sujets de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Commission groupe II : Métiers de l'alimentation

Classes	Noms Prénoms	Qualité
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	Brelot Yves	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	Nicolas Arnaud	Président Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	Vérot Gilles	Membre
4-Boulangerie	Annonier Jacques	Membre Meilleur ouvrier de France
4-Boulangerie	Gautier Jean-Yves	Membre Meilleur ouvrier de France
4-Boulangerie	Lor Édith	Membre
4-Boulangerie	Mondello Aline	Membre
4-Boulangerie	Ribot Sandrine	Membre

4-Boulangerie	Vabret Christian	Président Meilleur ouvrier de France
10-Torréfacteur, torréfactrice	Ballot Vincent	Membre Meilleur ouvrier de France
10-Torréfacteur, torréfactrice	Monsieur Despieres Emmanuel	Président
10-Torréfacteur, torréfactrice	Monsieur Obrecht Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
10-Torréfacteur, torréfactrice	Traumann Stéphane	Membre

Commission groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classes	Noms Prénoms	Qualité
1-Charpente construction bois	Auger François	Président Meilleur ouvrier de France
1-Charpente construction bois	Brzezula Jacques	Membre
1-Charpente construction bois	Maufront Rodolphe	Membre
1-Charpente construction bois	Thomas Bertrand	Membre
2-Menuiserie option menuiserie d'agencement, option menuiserie de bâtiment	Agnesina Riccardo	Président
2-Menuiserie option menuiserie d'agencement, option menuiserie de bâtiment	Bâtisse Hervé	Membre
2-Menuiserie option menuiserie d'agencement, option menuiserie de bâtiment	Cauchard Benoît	Membre
2-Menuiserie option menuiserie d'agencement, option menuiserie de bâtiment	Nogues Jean-Michel	Membre
6-Fumisterie de bâtiment	Lamblin Jean-Louis	Président Meilleur ouvrier de France
6-Fumisterie de bâtiment	Lihmann Yves	Membre
8-Métiers du plâtre Sculpture décorative option staffeur poseur-staffeuse poseuse, option staffeur-staffeuse ornemaniste, option stucateur-stucateure, option mouleur statuaire-mouleuse statuaire, option sculpteur praticien-sculptrice praticienne, option sculpteur réducteur agrandisseur-sculptrice réducteur agrandisseur, option sculpteur restaurateur-sculptrice restauratrice, option plâtrerie-gypserie, option plâtrerie sèche-isolation	Breguet Marc	Membre

<p>8-Métiers du plâtre Sculpture décorative option staffeur poseur-staffeuse poseuse, option staffeur-staffeuse ornemaniste, option stucateur-stucateure, option mouleur statuaire-mouleuse statuaire, option sculpteur praticien-sculptrice praticienne, option sculpteur réducteur agrandisseur-sculptrice réducteur agrandisseur, option sculpteur restaurateur-sculptrice restauratrice, option plâtrerie-gypserie, option plâtrerie sèche-isolation</p>	<p>Mestreaud Jean-Noël</p>	<p>Membre Meilleur ouvrier de France</p>
<p>8-Métiers du plâtre Sculpture décorative option staffeur poseur-staffeuse poseuse, option staffeur-staffeuse ornemaniste, option stucateur-stucateure, option mouleur statuaire-mouleuse statuaire, option sculpteur praticien-sculptrice praticienne, option sculpteur réducteur agrandisseur-sculptrice réducteur agrandisseur, option sculpteur restaurateur-sculptrice restauratrice, option plâtrerie-gypserie, option plâtrerie sèche-isolation</p>	<p>Moreau Philippe</p>	<p>Président</p>
<p>8-Métiers du plâtre Sculpture décorative option staffeur poseur-staffeuse poseuse, option staffeur-staffeuse ornemaniste, option stucateur-stucateure, option mouleur statuaire-mouleuse statuaire, option sculpteur praticien-sculptrice praticienne, option sculpteur réducteur agrandisseur-sculptrice réducteur agrandisseur, option sculpteur restaurateur-sculptrice restauratrice, option plâtrerie-gypserie, option plâtrerie sèche-isolation</p>	<p>Pister Nicolas</p>	<p>Membre</p>
<p>8-Métiers du plâtre Sculpture décorative option staffeur poseur-staffeuse poseuse, option staffeur-staffeuse ornemaniste, option stucateur-stucateure, option mouleur statuaire-mouleuse statuaire, option sculpteur praticien-sculptrice praticienne, option sculpteur réducteur agrandisseur-sculptrice réducteur agrandisseur, option sculpteur restaurateur-sculptrice restauratrice, option plâtrerie-gypserie, option plâtrerie sèche-isolation</p>	<p>Popek Georges</p>	<p>Membre</p>

8-Métiers du plâtre Sculpture décorative option staffeur poseur-staffeuse poseuse, option staffeur-staffeuse ornemaniste, option stucateur-stucateure, option mouleur statuaire-mouleuse statuaire, option sculpteur praticien-sculptrice praticienne, option sculpteur réducteur agrandisseur-sculptrice réducteur agrandisseur, option sculpteur restaurateur-sculptrice restauratrice, option plâtrerie-gypserie, option plâtrerie sèche-isolation	Ruch Olivier	Membre
11-Métiers de la pierre option taille de pierre, option ciment et ciment-pierre	Bourillon Philippe	Meilleur ouvrier de France
11-Métiers de la pierre option taille de pierre, option ciment et ciment-pierre	Delcourt Jean-Luc	Président
11-Métiers de la pierre option taille de pierre, option ciment et ciment-pierre	Monsieur Hamon Gaël	Membre
11-Métiers de la pierre option taille de pierre, option ciment et ciment-pierre	Michel Jean-Pierre	Membre
12-Vitrierie-miroiterie	Lemoult Rodolphe	Membre
12-Vitrierie-miroiterie	Nato Jacques	Président
12-Vitrierie-miroiterie	Saoud Abdelouahed	Membre
18-Solier-solière	Richard Bertrand	Membre
18-Solier-solière	Rivière Yann	Président
18-Solier-solière	Savoldelli Patrice	Membre
18-Solier-solière	Tountevich Pierre	Membre

Commission groupe V : Métiers de l'habitation-bois, ameublement

Classes	Noms Prénoms	Qualité
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	Mailland Alain	Membre
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	Marot Yann	Membre
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	Noble Patrick	Président Meilleur ouvrier de France

Commission groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classes	Noms Prénoms	Qualité
4-Soudage manuel des métaux	Boubram Myriam	Membre Meilleur ouvrier de France
4-Soudage manuel des métaux	Maumelat Laurent	Membre
4-Soudage manuel des métaux	Meirhaeghe Jean-Michel	Président
4-Soudage manuel des métaux	Roche Christian	Membre
5-Outillage prototypage mécanique	Coorevits Thierry	Membre
5-Outillage prototypage mécanique	Monsieur Dedeken Frédéric	Président
5-Outillage prototypage mécanique	Grither Franck	Membre Meilleur ouvrier de France

5-Outillage prototypage mécanique	Legrand Marc	Membre
-----------------------------------	---------------------	--------

Commission groupe IX : Métiers du vêtement

Classes	Noms Prénoms	Qualité
2-Tailleur homme, tailleuse homme	Lapczynski Myriam	Présidente
2-Tailleur homme, tailleuse homme	Smith Vincent	Membre
4-Prêt-à-porter couture jour	Guenin Nadège	Membre
4-Prêt-à-porter couture jour	Houseaux Romain	Président
4-Prêt-à-porter couture jour	Smeyers-Picot Jacqueline	Membre
5-Prêt-à-porter flou robe du soir	Guenin Nadège	Membre
5-Prêt-à-porter flou robe du soir	Houseaux Romain	Membre
5-Prêt-à-porter flou robe du soir	Smeyers-Picot Jacqueline	Présidente

Commission groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classes	Noms Prénoms	Qualité
1-Dentelles option dentelles aux fuseaux (Cluny, craponne, Bayeux, duchesse, torchon), option dentelles à l'aiguille (type Alençon, Argentan), option dentelles mixtes (Luxeuil), option dentelles au crochet (type crochet irlandais, type guipure d'Irlande)	Grandjean Lydia	Membre
1-Dentelles option dentelles aux fuseaux (Cluny, craponne, Bayeux, duchesse, torchon), option dentelles à l'aiguille (type Alençon, Argentan), option dentelles mixtes (Luxeuil), option dentelles au crochet (type crochet irlandais, type guipure d'Irlande)	Salvador Mylène	Présidente Meilleur ouvrier de France
5-Maroquinerie	Monsieur Alez Martin Ange	Membre
5-Maroquinerie	Laval Cécile	Membre
5-Maroquinerie	Maquel Christine	Présidente

Commission groupe XII : Métiers des techniques de précision

Classes	Noms Prénoms	Qualité
5-Métiers de l'armurerie	Champagnac Stéphane	Membre
5-Métiers de l'armurerie	Clavier Roger	Membre
5-Métiers de l'armurerie	Ducasse Frédéric	Membre
5-Métiers de l'armurerie	Fabre Marc	Membre Meilleur ouvrier de France
5-Métiers de l'armurerie	Jeannot Nicolas	Membre
5-Métiers de l'armurerie	Pironin Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
5-Métiers de l'armurerie	Savin Jean-Charles	Président Meilleur ouvrier de France
5-Métiers de l'armurerie	Thouez Géraldine	Membre

Commission groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel

Classes	Noms Prénoms	Qualité
1-Imprimerie, communication graphique multimédia option technicien-technicienne de plateforme prépresse, option technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression, option technicien-technicienne en conduite de matériels complémentaires, option participation en équipe	Madame Besset Mandelle	Membre
1-Imprimerie, communication graphique multimédia option technicien-technicienne de plateforme prépresse, option technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression, option technicien-technicienne en conduite de matériels complémentaires, option participation en équipe	Monsieur Chappot Joël	Membre
1-Imprimerie, communication graphique multimédia option technicien-technicienne de plateforme prépresse, option technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression, option technicien-technicienne en conduite de matériels complémentaires, option participation en équipe	Tanguy Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
1-Imprimerie, communication graphique multimédia option technicien-technicienne de plateforme prépresse, option technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression, option technicien-technicienne en conduite de matériels complémentaires, option participation en équipe	Touchard Simon	Membre
1-Imprimerie, communication graphique multimédia option technicien-technicienne de plateforme prépresse, option technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression, option technicien-technicienne en conduite de matériels complémentaires, option participation en équipe	Monsieur Pageau Mickaël	Membre Meilleur ouvrier de France
1-Imprimerie, communication graphique multimédia option technicien-technicienne de plateforme prépresse, option technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression, option technicien-technicienne en conduite de matériels complémentaires, option participation en équipe	Vandermeirssche Xavier	Membre
1-Imprimerie, communication graphique multimédia option technicien-technicienne de plateforme prépresse, option technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression, option technicien-technicienne en conduite de matériels complémentaires, option participation en équipe	Villar Christophe	Président Meilleur ouvrier de France
11-Sérigraphie	Biessy Sylvain	Membre
11-Sérigraphie	Monsieur Cazaumayou dit Caza Michel	Président
11-Sérigraphie	Monsieur Cohen Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
11-Sérigraphie	Soffientino Guy	Membre

Commission groupe XV : Métiers liés à la musique

Classes	Noms Prénoms	Qualité
1-Lutherie-archèterie option lutherie, option archèterie	Beaufort Maurice	Membre
1-Lutherie-archèterie option lutherie, option archèterie	Tepho Georges	Président
2-Lutherie-guitare	Bringuier Valentin	Membre
2-Lutherie-guitare	Brua Pierrick	Membre Meilleur ouvrier de France
2-Lutherie-guitare	Cheval Franck	Président

2-Lutherie-guitare	Dupont Maurice	Membre Meilleur ouvrier de France
2-Lutherie-guitare	Pons Frédéric	Membre

Annexe II - Membres des commissions de sujets de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France (modifications apportées à la décision du 30 décembre 2020)

Commission Groupe II : Métiers de l'alimentation

Classe	Nom Prénom	Qualité
5-Glaces, sorbets, crèmes glacées	Monsieur Ryon Emmanuel	Président Meilleur ouvrier de France

Commission Groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classes	Noms Prénoms	Qualité
3- Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	Calmanovici Laurent	Président Meilleur ouvrier de France
3- Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	Fernandez Rémy	Membre
3- Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	Calmanovici Laurent	Président Meilleur ouvrier de France
3- Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	Fernandez Rémy	Membre
5- Carrelage	Monsieur Mure Michel	Président
10- Mosaïque d'art	Besson Marie-Laure	Membre Meilleur ouvrier de France
10- Mosaïque d'art	Madame Lanoë Méline	Membre Meilleur ouvrier de France
10- Mosaïque d'art	Monsieur Mure Michel	Président
10- Mosaïque d'art	Poupon Fabrice	Membre

Commission Groupe VIII : Métiers de la terre et du verre

Classes	Noms Prénoms	Qualité
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique, option verrerie industrielle, option enseigne lumineuse et signalétique, option verrerie d'art, option perlerie	Barbera Fabien	Membre
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique, option verrerie industrielle, option enseigne lumineuse et signalétique, option verrerie d'art, option perlerie	Wierniezky Jean-Michel	Président Meilleur ouvrier de France